

Lettres

Revue éditée par l'Asselaf
pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

L'éditorial de Philippe de Saint Robert

De la futilité, fatale omniprésence...

L'INDIFFÉRENCE de M. Giscard d'Estaing au problème du respect du plurilinguisme dans l'Union européenne n'aura pas porté chance à sa constitution, même si elle ne semble pas avoir fait obstacle à son entrée, quelque peu contestée, à l'Académie française. On a certes, par



V. Giscard d'Estaing :
De la palme de la
futilité...

ailleurs, beaucoup brocardé ses qualités littéraires, et, m'a confié Pierre Messmer (1), l'Académie a relevé quelque six cents fautes de français dans cette malencontreuse constitution mort-née. À vrai dire, l'Académie n'a jamais été un repaire de linguistes ni de grammairiens, et elle confie volontiers à une commission *ad hoc* la préparation de ses travaux concernant le dictionnaire. Au demeurant, nous savons ce que nous pensons des linguistes, ces « technocrates de la langue », langue qu'ils s'approprient si volontiers pour en observer la décadence avec un regard complaisant – et « sociologique ». Georges Pompidou trouvait que Giscard avait « une belle langue » : dommage qu'il n'ait pas cru devoir s'en servir au soir de son élection, en 1974, ni s'en souvenir en rédigeant son pensum européen. J'avais trouvé son roman *Le passage* tout à fait charmant par sa futilité.

ailleurs, beaucoup brocardé ses qualités littéraires, et, m'a confié Pierre Messmer (1), l'Académie a relevé quelque six cents fautes de français dans cette malencontreuse constitution mort-née.

À vrai dire, l'Académie n'a jamais été un repaire de linguistes ni de grammairiens, et elle confie volontiers à une commission *ad hoc* la préparation de ses travaux concernant le dictionnaire. Au demeurant, nous savons ce que nous pensons des linguistes,

La futilité, aujourd'hui, détonne peu dans notre paysage administratif et politique ; elle occupe le terrain des commissions, des rapports, des annonces en tout genre par lesquels les supposés « pouvoirs » se défont ordinairement de leurs responsabilités. Le dernier *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, présenté par la Délégation aux langues de France, ne fait pas exception, on s'en serait douté, à cette omniprésence de la futilité. Il n'y a pas lieu non plus de s'étonner que le ministre de la Culture, tuteur de cette Délégation et qui n'a jamais pris soin d'inscrire la défense et la promotion de la langue française dans ses priorités, consacre à ce *Rapport*, qu'il n'a probablement pas lu, un « Avant-propos » élogieux et catégorique, où il explique, « tout d'abord », que « la mobilisation des services de contrôle a permis, dans le domaine de la consommation, de ramener le taux d'infractions à son niveau le plus bas depuis la publication de la loi du 4 août 1994 », ce qui prouve tout simplement qu'il ne prend jamais le métro où toutes les affiches publicitaires continuent à s'étaler en violation de ladite loi et hors de tout contrôle, ce qui prouve aussi qu'il n'a pas



J.-J. Aillagon :
... à celle de
l'aveuglement.

(Suite en page 2.)

(Suite de l'editorial.)

compris que si le nombre des infractions relevées diminuent, c'est précisément parce qu'on ne les relève pas.

Autre annonce du ministre : « Langue de la République, ciment de la citoyenneté, le français n'est pas pour autant la seule langue parlée sur notre territoire ». En vertu de quoi, la Délégation a dépensé son maigre budget, toujours refusé aux associations qui s'occupent du français et aux actions qui le servent, à organiser, en octobre dernier, un X^e colloque dénommé « Assises nationales des langues de France », où quelques spécialistes d'idiomes vénérables ont pu s'en donner à cœur joie au dépens du service public. L'anglais ne devrait du reste pas tarder à faire son entrée dans ce concert cacophonique des « langues de France », mais pas trop longtemps à titre minoritaire...

Le ministre nous explique ensuite qu'« au plan international, le Gouvernement a donné une priorité forte à l'Union européenne. La France et la Francophonie unissent leurs efforts pour parer au choc linguistique qui résultera de l'adhésion des dix nouveaux pays, analysé en profondeur dans le rapport parlementaire présenté par Michel Herbillon ». Nous avons dit ce que nous pensions de ce sympathique rapport, aussi conventionnel et inutile que les précédents. Quant au fonctionnement linguistique de la Commission et des commissions du Parlement de Strasbourg, qui ne

siège plus qu'à Bruxelles (encore une de nos performances), le ministre devrait mieux se renseigner auprès des députés français qu'on oblige à voter sur des textes exclusivement présentés en anglais, que parle si bien il est vrai le général Morillon. Et que vient faire la Francophonie à l'Union européenne où il n'existe qu'un pays autre que la France à être « à moitié » francophone – la Belgique, dont les représentants ne s'expriment qu'en anglais pour ne pas choquer leurs compatriotes flamands ? Bref, comme disait le roi Ferrante, « roule, torrent de l'inutilité »...

Prenons le chapitre que le Rapport de la Délégation a cru devoir consacrer à la situation du français dans le système des Nations unies qui brille, lui aussi, par son insuffisance. Il n'y est en effet question que de New York ou de Rome : pourquoi ? La Délégation ignore-t-elle la présence d'organes des Nations unies à Genève, à Vienne, à Bangkok, à Addis Abeba, à Santiago du Chili ? Ignore-t-elle le rapport sur *Le multilinguisme dans le système des Nations Unies*, paru fin 2003, rapport qui a fait l'objet de commentaires positifs de la part, notamment, de la F.A.O. et de l'O.N.P.I. ? Il eût été en outre positif de mentionner qu'il existe au sein de ces institutions un grand nombre de fonctionnaires français qui suivent de près l'évolution de la situation et qui font part de leurs observations lors de la demi-journée qui suit le Comité des fonctionnaires internationaux que réunit le ministère des Affaires étrangères, et auquel la Délégation est censée être représentée.

Il serait plus que temps que le gouvernement, en matière de défense et illustration du rôle de notre langue en France et dans le monde, cesse de « souhaiter », qu'il affiche une politique, s'en donne les moyens et y affecte des hommes qui ne soient pas là pour « observer », mais pour agir. Créé au temps du général de Gaulle par Georges Pompidou, le service interministériel, placé tout d'abord auprès du Premier ministre, a malheureusement connu de nombreuses éclipses : l'une dès l'élection de M. Giscard d'Estaing en 1974 (en dépit des efforts tardifs de Raymond Barre pour le revaloriser), une

autre au temps de Michel Rocard qui se laissa circonvenir par de sympathiques linguistes occupés à organiser une Saint-Barthélemy de la langue française et de son orthographe, puis s'engagea dans le douteux fiasco de la « féminisation », en partie justifiée mais menée en dépit du bon sens, une au temps de Jacques Toubon qui rata sa loi et la laissa mettre en pièce par le Conseil constitutionnel, une dernière enfin lorsque madame Tasca remit en selle l'équipe usée de Michel Rocard, qui continue à opérer ses ravages, au sens où elle détourne son service de son objet et ce qui reste de la loi de son application. Le rôle de notre langue en Europe et dans le monde est une affaire politique, et rien d'autre, et on ne fera pas la politique du français avec des technocrates de la langue, si savants soient-ils.

P.S.R.

(1) Pierre Messmer, *Ma part de France*, entretiens avec Philippe de Saint Robert, Éd. François-Xavier de Guibert, 20 euros / 131,19 F.



Lettre(s)

Revue éditée par l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)

Nouvelle adresse :
39, avenue de Saxe, 75007 Paris

Directeur de la publication
Philippe de Saint Robert

Rédacteur en chef
Philippe Loubière

Comité de rédaction
Pierre-Valentin Berthier –
Jacques Bouchet – Bernard Thibault –
Eugène Simongiovanni

Impression
Imprimerie Simon
25290 Ornans

Numéro de commission paritaire : 73426
*

Prix du numéro : **5 euros**
Abonnement annuel : **20 euros**
(**10 euros** pour les adhérents)
Abonnement de soutien : **30 euros**
(minimum)

UN ardent défenseur de la langue française – et qui à ce titre a fait partie des années du comité de rédaction de *Lettre(s)* – vient de nous quitter : Daniel Pajaud.

Scientifique ayant publié plusieurs ouvrages estimés, enseignant apprécié pour sa pédagogie vivante et efficace, poète sensible aussi, c'est un homme de valeur dont la disparition, après une longue et douloureuse maladie, nous plonge dans l'affliction.

Michel TOYER
ancien vice-président de l'ANSULF

« Il faut sauver le français à l'ONU »



Notre confrère Le Figaro publie dans son numéro du 17 novembre dernier un important entretien que lui a accordé M. Javier Pérez de Cuéllar, ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, à propos de la fermeture prochaine du bureau parisien de cette organisation. C'est l'occasion pour ce grand diplomate, d'origine péruvienne, de défendre vigoureusement l'ardente nécessité de la francophonie, pour parer au danger de l'uniformisation politique et culturelle du monde. Ce lui est aussi l'occasion de regretter le manque de détermination de l'État français à défendre les positions de notre langue face à ce danger.

Nous reproduisons l'essentiel des propos de M. Pérez de Cuéllar, recueillis par Charles Lambroschini, propos que l'on peut retrouver également sur le site internet du Figaro, à l'adresse suivante : <http://www.lefigaro.fr/international/20031117.FIG0056.html>.

LE FIGARO. – L'ONU compte fermer son centre d'information à Paris en décembre. Cette décision, qui concerne aussi une dizaine d'autres bureaux européens, est justifiée par une politique d'économies. Mais, comme l'a écrit Maurice Druon dans Le Figaro du 8 août 2003, les États-Unis sont soupçonnés d'avoir voulu marquer des points contre la francophonie. Comme ancien secrétaire général de l'ONU et francophile de toujours, quelle est votre analyse ?

Javier PÉREZ DE CUÉLLAR. – Je regrette cette décision. Certes, elle ne vise pas seulement Paris. Mais si les Espagnols, qui voient aussi disparaître le bureau de Madrid, peuvent seulement se plaindre, la France, elle, a le droit d'exprimer son opposition. Aux Nations unies, il y a six langues officielles mais seulement deux langues de travail : l'anglais et le français. Chaque document officiel doit être publié simultanément dans ces deux langues. La réalité est toute différente. Le texte anglais est distribué immédiatement, le texte français suit... un jour ou une semaine plus tard. L'abandon de Paris par les Nations unies n'est donc pas neutre. Cette initiative exprime la conviction que la langue des relations officielles doit être l'anglais : comme le latin au temps de l'empire romain.

Comment la France peut-elle rappeler l'ONU à ses engagements francophones ?

Quelques mois après mon élection comme secrétaire général, en janvier

1982, j'avais été reçu par François Mitterrand qui se plaignait que l'ONU délaisse le français. Je lui avais répondu : « Ce sont vos diplomates qui cèdent devant la langue anglaise. Ce sont les Africains qui défendent le français. »



Pérez de Cuéllar : « il faut redonner aux Français le goût de leur littérature. Dans ma jeunesse, mes condisciples parisiens récitaient par cœur Molière et La Fontaine. »

Aujourd'hui, je suis désolé que le Quai d'Orsay ne réagisse pas plus vigoureusement à la fermeture du bureau parisien des Nations unies. La langue est une dimension du patriotisme, se battre pour le français, c'est se battre pour la France. Le Québec a réagi, il a sauvé sa langue.

Quelles mesures pratiques préconisez-vous ?

L'effort doit commencer en France. Il faut redonner aux Français le goût de leur littérature. Dans ma jeunesse, mes condisciples parisiens récitaient par cœur Molière et La Fontaine. Or, l'autre jour, je me suis plongé dans le supplément littéraire du *Monde* pour découvrir qu'une fois de plus il consacrait quatre pages aux romans anglophones.

L'Organisation internationale de la Francophonie, dont le premier secrétaire général fut votre successeur à l'ONU Boutros-Ghali, est supposée conduire la résistance. Quel jugement portez-vous sur son action ?

Il s'agit d'un appareil bureaucratique qui, malheureusement, ne rend pas les services dont la langue a besoin. Au Pérou, ni votre lycée de Lima, ni l'Alliance française ne disposent de moyens financiers suffisants. À Paris, quand j'entends le français des présentateurs de la télévision, je trouve que la France ne fait pas assez pour protéger sa langue. J'ai 83 ans, mais je n'ai jamais employé le mot OK, même en anglais.

La défaite du français à l'ONU serait donc irréversible ?

La France doit s'engager dans une lutte à outrance. Car une langue exprime un esprit, une psychologie, une vision du monde. L'hégémonie de l'anglais entraîne forcément la domination intellectuelle et donc politique.

(Suite en page 4.)

(Suite de la page 3.)

D'où la polémique déclenchée par le projet de l'Unesco d'une convention prônant la défense de l'identité culturelle. Les Américains y sont hostiles parce qu'ils savent bien que la diversité culturelle préserve la diversité politique. Regardez ce qui se passe avec l'espagnol. Cette langue dispose du vivier latino-américain qui, de plus, se trouve aux portes des États-Unis. Le résultat est là : pour la première fois de leur jeune histoire, les États-Unis connaissent sur leur propre territoire la concurrence d'une autre langue.

L'ONU se défend d'avoir cédé à un complot des anglophones. Elle souligne que les activités des bureaux européens seront centralisées à Bruxelles, ville francophone.

D'abord, Bruxelles n'est francophone qu'à moitié. Ensuite, je tiens à dire à mes amis anglophones fascinés par la technologie, qu'Internet ne peut pas, toujours et partout, remplacer l'information fournie par des êtres de chair et de sang. Enfin, au moment où l'ONU a tellement besoin de trouver des appuis dans l'opinion, c'est une illusion de croire que Bruxelles pourra remplacer efficacement non seulement Paris mais aussi Lisbonne, Copenhague ou Athènes.

Révélateur

Le français aux Nations unies

Le français est langue officielle et langue de travail des Nations unies.

Or, le site de l'ONU à Vienne (www.unis.unvienna.org) est disponible en cinq langues (anglais, allemand, hongrois, slovène, slovaque), mais pas en français.

Encore une fois, comme pour illustrer les propos de M. Pérez de Cuéllar rapportés plus haut, le statut de la langue française n'est pas respecté à l'ONU.

Puisque les diplomates français semblent fermer les yeux, soyez nombreux à faire part de vos protestations à l'adresse suivante : UNIS@unvienna.org.

Communiqué de l'Académie de la Carpette anglaise



L'ACADÉMIE de la Carpette anglaise s'est réunie le 12 novembre 2003, sous la présidence de Philippe de Saint Robert (au centre, en train de proclamer les résultats).

Elle a attribué, par 5 voix sur 9, le 5^e prix de la Carpette anglaise au Groupe HEC, dont le directeur général, Bernard Ramanantsoa, a déclaré en décembre 2002 : « Dire que le français est une langue internationale de communication comme l'anglais prête à sourire aujourd'hui. »

Et son prix spécial à titre étranger à Pascal Lamy, à l'unanimité moins une voix, pour l'utilisation systématique de l'anglais dans ses fonctions de commissaire européen, au mépris des règles communautaires.

L'Académie de la Carpette se réjouit que le lauréat de la Carpette anglaise 2002, Jean-Marie Colombani, qui connaît les déboires que tout... *Le Monde* sait, ait renoncé à publier des articles en anglais extraits du *New York Times*.

Liste des membres de l'Académie ayant pris part à la délibération : Raymond Besson, Paul-Marie Coûteaux, Anne Cublier, Bernard Dorin, Claude Duneton, Marc Favre d'Échallens, Guillemette Mouren-Verret, Dominique Noguez, Philippe de Saint Robert.

Académie de la Carpette anglaise, aux bons soins de Droit de Comprendre 34 bis, rue de Picpus 75012 Paris
Téléphone : 01 43 40 24 61
Télécopie : 01 43 40 17 91



Ci-dessous, les deux heureux récipiendaires :



Bernard Ramanantsoa, Carpette anglaise de l'année 2004



Pascal Lamy, Carpette anglaise de l'année « à titre étranger »

Francophonie : la bureaucratisation d'une langue

SOUS ce titre général, le lecteur trouvera une analyse (1) comparée des politiques d'accueil d'étudiants étrangers menées par la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les États-Unis. L'accueil des étudiants étrangers est partout considéré comme permettant d'assurer la place de la langue dans l'avenir, mais c'est la politique de la France qui, en dépit des déclarations officielles, s'avère être la moins efficace, avec un nombre stable d'étudiants étrangers en majeure partie déjà francophones.

Le marché mondial de l'éducation est évalué par l'UNESCO à deux milliards de dollars par an, et a connu une croissance de l'ordre de 10 % au cours des dernières années ; le nombre d'étudiants qui suivent des formations hors de leur pays d'origine s'élevant à peu près à deux millions. L'auteur de l'article fait le constat suivant : la part de la France dans l'accueil des étudiants étrangers diminue par rapport à d'autres pays (elle est passée de 13,6 % en 1985 à 10 % en l'an 2000). Elle attribue cet échec à une politique mal ciblée de la France qui semble bloquer l'accueil des étudiants étrangers et, par conséquent, la place que pourrait et devrait prendre la France dans le marché mondial de l'éducation.

QUELLE POLITIQUE D'ACCUEIL ?

Cette politique s'articule autour de deux axes : l'accueil des étudiants français et étrangers dans les établissements scolaires français à l'étranger ; l'accueil sur le sol français des étudiants étrangers. Concernant le réseau d'établissements scolaires hors de France, l'Agence française pour l'Enseignement à l'Étranger, créée en 1990, compte 270 établissements scolaires dont 66 en gestion directe et 104 liés par convention dans 125 pays. Or,

bien que son budget soit assez conséquent (il était de 333,8 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2002), l'Agence n'a pas de bons résultats, au vu de deux critères qui pourraient servir d'évaluation de son action. Le premier est celui du nombre d'étudiants étrangers souhaitant entrer dans ses établissements (indicateur de l'image du système éducatif français à l'étranger) : les 0,4 % de croissance annuelle entre 1993 et 2000 concernent les étudiants français et non les étudiants étrangers dont le nombre n'augmente pas. Le second est celui du nombre d'étudiants étrangers ou français choisissant la



France pour leurs études universitaires parce qu'ils ont pris goût au système éducatif français (indicateur de l'appréciation des étudiants des établissements de l'Agence et de l'attrait des universités et écoles en France) : moins de 20 % des lycéens de terminale étrangers des établissements de l'Agence viennent en France. Les bourses pour étudiants étrangers dispensées par le ministère des Affaires étrangères – bourses Eiffel permettant à 300 étudiants étrangers de venir en France, bourses de l'agence ÉduFrance (créée en 1998), bourses d'excellence pour les élèves étrangers de l'Agence – concernent 22.000 étudiants pour un montant global de 100 millions d'euros en 2002. Mais la distribution de ces bourses – dont 46,7 % vont à des étudiants originaires d'Afrique (contre plus de 60 % en

1997) – ne favorise pas une répartition plus ciblée des étudiants étrangers qui ne sont pas encore francophones, objectif pourtant spécifiquement visé par la politique francophone française (notamment pour ce qui est des étudiants de régions nouvelles extrêmement dynamiques, à savoir l'Amérique du Nord et l'Amérique latine).

LA CONCURRENCE, ELLE, SE DONNE LES MOYENS...

Dans le même temps, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les États-Unis ont réussi à doubler le nombre de leurs étudiants étrangers. Leur exemple milite en faveur d'une grande capacité d'adaptation dont la France n'a pour l'instant pas su faire preuve.

La Grande-Bretagne qui attire près d'un quart de million d'étudiants étrangers a, par l'intermédiaire du *British Council*, une approche pragmatique à leur égard : les étudiants étrangers sont des « clients » qu'il s'agit d'attirer et de satisfaire. Les envies et les attentes des étudiants étrangers potentiels font l'objet d'études de marché et l'offre est adaptée en conséquence. Les universités sont aidées dans le recrutement de nouveaux élèves et l'information sur les cursus est relayée par 300 conseillers associés dans l'ensemble du pays. Depuis l'an 2000, le programme *Education UK*, sous la tutelle du *British Council*, poursuit l'objectif d'accueillir 50 000 étudiants supplémentaires d'ici à 2005. Un investissement de 5 millions de livres sterling a été consacré à la mise en place du programme et l'engagement du secteur privé y est perçu de manière favorable, notamment en ce qui concerne les bourses et le recrutement d'étudiants étrangers.

L'Allemagne, grâce à l'Office allemand d'Échanges universitaires, s'est tournée non seulement vers les pays dont les étudiants ont pour tradition de venir en Allemagne, mais

(1) « Francophonie : la bureaucratisation d'une langue » par Anna Stellingier, in *Société civile*, numéro XX, 2002.

Lancement de l'Association de Recherche pour la Didactique du Français Langue étrangère (ARDIFLE)

L'ARDIFLE s'adresse aux professeurs de français en Algérie et se propose de répondre à leurs besoins de formation et de connaissances sur les nouvelles tendances en méthodologie du FLE. Elle œuvre en faveur du maintien du français dans le système scolaire algérien et contribue ainsi à la promotion de la francophonie comme alternative à la culture unique et comme moyen d'ouverture, sans renier pour autant les valeurs de la civilisation algérienne. Association bénévole, l'ARDIFLE est reconnue officiellement par les pouvoirs publics en vertu d'un agrément.

Lieu d'échanges et de rencontres, l'ARDIFLE, qui ambitionne de devenir une force de proposition au moyen d'ateliers, de séminaires, de colloques et de journées d'études, a organisé dernièrement un séminaire pour professeurs de français, venus de trois académies algériennes différentes, sur l'utilisation de documents authentiques en classe. Cette association apporte également un soutien à des élèves non scolarisés et à des candidats libres au bac qui ont suivi un cursus d'enseignement à distance. Dès l'année prochaine, l'ARDIFLE compte dispenser des cours de français, en collaboration avec l'université algérienne, à destination d'adultes désireux de formation continue en cette langue.

L'ARDIFLE a par ailleurs marqué de sa présence la journée de la francophonie, le 20 mars dernier, devant un parterre de professeurs et de lycéens. Accompagnée de chansons et de poésie françaises, une lettre d'Abdou Diouf y a été lue et commentée, et ses mots clefs ont été repris dans un concours de dictée à l'attention des lycéens.



Réunion de travail des enseignants fondateurs de l'Association pour la Didactique du Français Langue étrangère en Algérie (ARDIFLE).

Souhaitons bonne chance et bon courage dans ses travaux à cette dynamique association.

Déjà en contact avec des associations françaises vouées à la défense du français et de la francophonie (AFIDES-France, AFRAV, ASSELAFF, DLF), l'ARDIFLE qui regroupe déjà 80 enseignants envisage un partenariat avec le Centre international d'Études pédagogiques de Paris et souhaite adhérer à la Fédération internationale des Professeurs de Français et à l'AFAL.

Pour entrer en contact avec l'ARDIFLE, on peut joindre le président à l'adresse suivante :
Monsieur **Abdellah HAMI**
BP 377
14300 Ksar-Chellala
Département de Tiaret – Algérie
Téléphone : (00/213) 46.46.82.82
Télécopie : (00/213) 46.46.81.50
Courriel : hamiabdou@hotmail.com



(Suite de la page 5.)

surtout vers les pays émergents, tels que les pays asiatiques. Les fondations et les entreprises sont invitées à jouer un rôle actif dans la diffusion de la culture et de la langue allemande. Pour attirer le plus d'étudiants et de chercheurs possible, des cours de première année sont proposés en anglais dans un certain nombre d'universités allemandes.

Plus de 300 cursus se déroulent partiellement ou entièrement dans d'autres langues que l'allemand, pour faciliter l'adaptation en douceur des étrangers à la langue allemande. En France des voix s'élèvent, dont celle du professeur Élie Cohen, pour assouplir les conditions actuellement imposées aux candidats à l'inscription dans un établissement français d'enseignement supérieur quant à l'exigence de la maîtrise de la langue fran-

çaise. Il s'agirait d'étendre les dispositifs de préformation en français (avant le début du cursus) ou de formation de français en cours de cursus pour les candidats dont le niveau général et les projets de formation paraissent garantir une insertion favorable dans l'enseignement supérieur français, quitte à proposer des enseignements en anglais.

Aux États-Unis, l'autonomie des établissements, la promotion entreprise par chacun d'entre eux pour « vendre » ses cursus, l'ouverture au secteur privé et le suivi continu par des « tuteurs », expliquent en grande partie l'augmentation de 21 % en 5 ans du nombre d'étudiants, notamment en provenance d'Asie. En France, il n'existe généralement aucun dispositif d'accueil spécifique aux étudiants étrangers dans les établissements

français. En outre, aux États-Unis, l'internet est également un moyen d'attirer les étudiants étrangers. Le *Massachusetts Institute of Technology (MIT)* a mis en ligne gratuitement l'ensemble de ses cours. Le diplôme est obtenu en payant des droits d'inscription aux examens.

L'article d'Anna Stellingner met en lumière les limites de la politique d'accueil de la France à l'égard des étudiants étrangers. Il serait cependant utile d'élargir la comparaison à d'autres pays francophones dont les écoles et les universités accueillent des étrangers (la Suisse, la Belgique, le Canada, par exemple) pour s'assurer que les mêmes causes entraînent bien les mêmes effets.

Marie-Josée de SAINT ROBERT

La circulaire Tasca du 20 septembre 2001 annulée par le Conseil d'État

LA circulaire du 20/09/2001, dite « circulaire Tasca », du nom de l'ancien ministre de la Culture et de la Communication, madame Catherine Tasca, cosignée de Florence Parly et François Pétriat (voir *Lettre(s)* n° 32), autorisant l'absence de traduction en français de l'information au consommateur, lorsque une sous-information est présentée au moyen de dessins, symboles ou pictogrammes, a été, à juste titre, annulée par le Conseil d'État le 30 juillet 2003 (contentieux n° 245076).

Cette annulation a été obtenue grâce à l'action en justice menée par l'association Avenir de la Langue française (ALF) qui doit en être remerciée et félicitée. Cette décision de justice redonne ainsi foi à toutes les autres associations de sauvegarde et d'expansion de la langue française dans ce type de démarche.

Texte du communiqué de presse d'ALF :

« Le Conseil d'État vient d'annuler une circulaire du 20 septembre 2001 qui autorisait l'information du consommateur par des dessins et pictogrammes « pouvant être accompagnés de

mentions en langue étrangère non traduites en français ».

Cette circulaire était en contradiction flagrante avec la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française et contribuait à une régression de notre langue dans des domaines touchant l'ensemble des consommateurs, c'est-à-dire de la population.

Les associations de défense et de promotion de la langue française ont donc réagi contre ce renoncement face aux pressions des groupes marchands internationaux et elles ne peuvent que marquer leur satisfaction devant la décision salutaire du Conseil d'État. Elles souhaitent vivement que cet exemple inspire désormais aussi bien le gouvernement français que les institutions européennes, afin que les questions linguistiques et culturelles ne soient plus traitées

en fonction d'intérêts commerciaux que leur légitimité ne doit pas autoriser à régir les domaines de la pensée et de la communication entre les citoyens. »

La chaîne Euronews rappelée à l'ordre

Le Conseil supérieur de l'Audiovisuel a écrit à la chaîne Euronews pour appeler son attention sur plusieurs manquements aux règles relatives à l'usage de la langue française, à la publicité et au parrainage : des incrustations en anglais sans traduction française, des messages publicitaires diffusés hors écran, la promotion d'un produit de tabac, etc.

Des courriers de même nature ont été adressés au président de France Télévision et au directeur général de France 3, cette chaîne reprenant, de 6 h à 7 h, les programmes d'Euronews dans lesquels ces manquements ont été constatés.

(Extrait de la Lettre du C.S.A. de décembre 2003, n° 168)

Rugby : les raisons d'une défaite ?

EN quelle langue était chanté l'hymne officiel du XV de France qui a disputé cet automne en Australie la sixième Coupe du monde de rugby ? En anglais. Ce n'est pas une farce, mais un sous-sous-sous *I Will Survive* intitulé, il fallait y penser, *Standing Ovation*. Une production signée François Valéry. « Nous-mêmes avons été surpris, mais on nous a rétorqué qu'il s'agissait d'un événement international », a-t-on entendu au service de la communication de la... *French Rugby Union* !

Voilà en tout cas des joueurs qui n'ont guère chanté victoire !



Une ovation de grand *standing*, effectivement, mais pour ceux qui ne chantent pas dans la langue de leurs concurrents...

« Courriel » est officiel

Après des années d'atermoiements, la Commission générale de Terminologie a enfin reconnu *courriel* pour désigner un message électronique transmis par internet. L'annonce en est parue au *Journal officiel* n° 141 du 20 juin 2003, page 10403. Elle est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Visu?cid=332524&indice=157&table=JORF&ligneDeb=1>

Le français langue commune européenne : un soutien bienvenu en provenance d'Italie

La lecture de la presse italienne procure parfois de grandes joies, et peut-être aussi quelques raisons inattendues d'espérer. Voici en effet que notre confrère Corriere della Sera publie la lettre ouverte d'un de ses lecteurs qui réclame de la façon la plus nette que le français soit désormais la langue de l'Europe. Outre ses qualités linguistiques, culturelles, historiques et esthétiques, le français, dit ce lecteur, est d'abord une langue beaucoup plus européenne que l'anglais. À l'heure où prend fin, avec le succès que l'on sait, la présidence italienne de l'« Europe » et où M. Berlusconi tente d'imposer l'anglais comme première langue obligatoire en Italie (au mépris des droits constitutionnels des Valdôtains francophones !), nous ne résistons pas au plaisir de donner la parole à ce sympathique milanais.

Le texte complet de la lettre « Lingua comune europea : meglio il francese » (Langue commune européenne : mieux vaut le français) est consultable à l'adresse internet suivante : <http://www.corriere.it/solferino/severgnini/03-06-21/09.spm>.

LINGUA COMUNE EUROPEA : MEGLIO IL FRANCESE

Caro Beppe,

È giusta l'idea di semplificare l'attività delle istituzioni europee con un'unica lingua di lavoro, ma perché si pensa sempre all'inglese ? Non sono d'accordo : voilà dodici argomenti a favore del francese.

1) Perché adottare come lingua di lavoro europea la lingua di un Paese che ha sempre ostacolato l'Europa, aderendovi solo per frenarla ?

2) Le politiche europee si traducono in atti normativi, ma l'inglese è buono per l'informatica e per le aziende, non per il diritto : nessuno può negare che il francese renda molto meglio la nostra tradizione giuridica, che è continentale e napoléonica ;

3) Se un finlandese si rivolge a un italiano servendosi dell'inglese, come nell'esempio che hai fatto, sarà pur libero di farlo : nell'antica Roma non si impediva l'uso veicolare del greco, vera lingua franca della parte più importante dell'Impero. Ma la lingua dell'impero era il latino, perché con esso si era forgiato in modo indelebile ;

4) L'inglese è lingua mondiale, peraltro solo per convenzione o predominio, non per numero di madrelingua. Ma il problema è decidere che cos'è europeo, non che cos'è mondiale. Esiste nelle istituzioni europee un servizio che si chiama Relazioni esterne, dove si potrebbe far uso dell'inglese nei rapporti con il mondo, non si capisce perché generalizzarlo a ogni attività ;

5) L'inglese è non solo estraneo alla formazione dello spirito comunitario, ma essendo americano ne è l'antitesi ;

6) Eliminato l'inglese, solo il francese potrebbe vantare una tradizione di lingua veicolare, e bisognerebbe prenderne atto ;

7) In qualche modo, a noi italiani converrebbe di più una certa « rilatinizzazione » della cultura europea, fatta però con spirito razionalistico ;

8) Il francese è l'unico accento straniero che in italiano suona gradevole ;

9) Il francese è la lingua del razionalismo, dei lumi, vera prosecuzione del nostro umanesimo. L'inglese è empirismo, rifiuto di qualsiasi ideale universale che non sia di tipo mercantilistico ;

10) L'U.E. è una creazione francese (sia pure per impedire altre occupazioni tedesche e nonostante de Gaulle) ;

11) Le istituzioni europee hanno sede a Bruxelles e Lussemburgo e il cittadino dovrà pur chiedere informazioni in francese agli uscieri (italiani) ;

12) Per tutti gli europei, imparare il francese non sarebbe più difficile dell'inglese, ma solo questione di abitudine (il bon ton ci guadagnerebbe).

Amitiés,

Gianluigi MANNUCCI

LANGUE COMMUNE EUROPÉENNE : MIEUX VAUT LE FRANÇAIS

Cher Beppe (*diminutif de Joseph*),

L'idée de simplifier l'activité des institutions européennes avec une langue de travail unique est juste, mais pourquoi pense-t-on toujours à l'anglais ? Je ne suis pas d'accord : voilà douze arguments en faveur du français.

1) Pourquoi adopter comme langue de travail européenne la langue d'un pays qui a toujours fait obstacle à l'Europe, n'y adhérant que pour la freiner ?

2) Les politiques européennes produisent des normes ; or l'anglais est bon pour l'informatique et pour les entreprises, non pour le droit : personne ne peut nier que le français rend bien mieux notre tradition juridique, qui est continentale et napoléonienne ;

3) Si un Finlandais s'adresse à un Italien en se servant de l'anglais, il sera toujours libre de le faire : dans la Rome antique on n'empêchait pas l'usage véhiculaire du grec, véritable *lingua franca* de la partie la plus importante de l'Empire. Mais la langue de l'Empire était le latin, parce que c'est avec le latin qu'il s'était forgé de façon indélébile ;

4) L'anglais est une langue mondiale, mais ne l'est que par convention, par hégémonie, non par le nombre de ceux qui l'ont pour langue maternelle. Or, la question est de savoir ce qui est européen, non ce qui est mondial. Il existe dans les institutions européennes un service de Relations extérieures, où l'on pourrait faire usage de l'anglais dans les rapports avec le monde ; on ne comprend pas pourquoi le généraliser à toute activité ;

5) L'anglais est non seulement étranger à la formation de l'esprit communautaire, mais en étant américain il en est l'antithèse ;

6) L'anglais éliminé, seul le français peut s'enorgueillir d'une tradition de langue véhiculaire, et il faudrait en prendre acte ;

7) En plus, d'une façon ou d'une autre, à nous Italiens une certaine « relatinisation » de la culture européenne, faite du moins dans un esprit rationaliste, nous conviendrait ;

8) L'accent français est le seul accent étranger qui en italien sonne agréablement ;

9) Le français est la langue du rationalisme, des Lumières, prolongement véritable de notre humanisme. L'anglais est empirisme, refus de tout idéal universel qui ne soit pas de type mercantiliste ;

10) L'U.E. est une création française (pour empêcher d'autres occupations allemandes et malgré de Gaulle) ;

11) Les institutions européennes siègent à Bruxelles et à Luxembourg et le citoyen sera conduit à demander des renseignements en français aux huissiers (italiens) ;

12) Pour tous les européens, apprendre le français ne serait pas plus difficile que l'anglais mais une simple question d'habitude et le *bon ton* y gagnerait.

Amitiés,

Gianluigi MANNUCCI

traduit par la rédaction de Lettre(s)



La Vallée d'Aoste, une identité propre en Italie

Au fil de son histoire entre France et Italie, entouré d'un rempart montagneux dont les cimes dépassent parfois 4000 mètres, la Vallée d'Aoste a su développer une civilisation alpestre originale et obtenir ainsi des institutions politiques autonomes à l'époque des États de Savoie. Si les similitudes avec d'autres communautés alpines — à l'instar des communautés francophones du Piémont italien — sont nombreuses, le sentiment d'appartenir à un peuple à part est encore de nos jours bien prononcé.

LA latinisation de la Vallée d'Aoste se produisit vraisemblablement dans l'Antiquité. Avec l'intégration de la région au royaume des Francs en 575, l'influence linguistique de l'ancienne Gaule se renforça. Au cours des siècles suivants, dans la zone alpine du nord-ouest qui avait déjà appartenu au royaume franc de Bourgogne (Vallée d'Aoste, Savoie, Suisse romande, Dauphiné, Lyonnais), s'affirma un bilinguisme dans lequel le français était utilisé comme langue écrite et langue de culture, à côté du latin, dès le XIII^e siècle, et les différents parlers, dits « franco-provençaux », les dialectes parlés localement.

UN PARTICULARISME POLITIQUE FRANCOPHONE

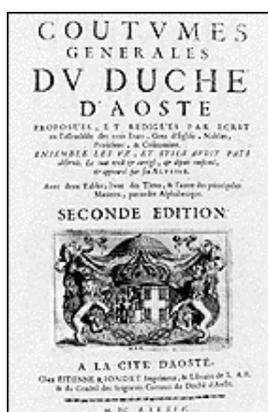
En 1561, dans un édit fondateur, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert fit du français la seule langue officielle ; grâce à cela, le bilinguisme français-franco-provençal est resté intact jusqu'au XIX^e siècle.

Relevons que la maison de Savoie, à laquelle la Vallée fut rattachée en 1032, ne put garder le contrôle de celle-ci qu'en concédant au cours des siècles des franchises aux communautés urbaines et rurales, conférant par là même un fort particularisme politique à la vallée.

Lors du rattachement de la Savoie à la France en 1860, et la proclamation un an après du royaume d'Italie, la Vallée d'Aoste et la Savoie furent séparées après huit siècles d'histoire commune. Dès lors, l'État italien prit une série de mesures visant, dans la Vallée, au remplacement progressif du français par l'italien. Les conflits culturels et linguistiques se doublèrent en outre, après la Première Guerre mondiale, de revendications politiques. En effet, le Fascisme, au mépris de l'Histoire et du droit des gens, interdit l'usage du français et mena une politique d'italianisation forcée, par le biais, entre

autres, de l'immigration massive d'italophones et de mesures répressives à l'égard des francophones.

Après la Seconde Guerre mondiale, les populations alpines de la Vallée d'Aoste exprimèrent leurs revendications devant le nouvel État italien. Il apparut très vite que la revendication d'un rattachement pur et simple à la France était difficilement réalisable. Cédant aux pressions des Britanniques et des Américains, le gouvernement français se détourna d'une éventuelle annexion et beaucoup de Valdôtains se sentirent alors trahis.



Ainsi, en 1946-1947, l'Union valdôtaine mit-elle en place de nombreuses manifestations populaires afin de promouvoir les principales revendications valdôtaines, au nombre de quatre : un régime cantonal de type suisse, une zone franche totale et permanente, l'institution d'un domaine régional valdôtain comprenant les eaux, les mines et le sous-sol, ainsi que la garantie internationale des droits du peuple valdôtain.

Cette Charte des libertés valdôtaines, mise au point par le Conseil de la Vallée, inquiéta le gouvernement italien qui souhaitait avant tout défendre l'État central. Finalement, entre un rattachement délicat à la

France et une sécession refusée, l'autonomie fut perçue comme un moindre mal et le projet profondément modifié.

LE STATUT D'AUTONOMIE DE 1948

L'identité valdôtaine a été affirmée par le Statut spécial pour la Vallée d'Aoste, approuvé par l'Assemblée constituante du 30 janvier 1948 et promulgué par la loi constitutionnelle n° 4 du 26 février 1948.

Avec l'institution de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, les droits linguistiques de la population francophone sont reconnus et le bilinguisme fondé sur l'égalité du français et de l'italien officialisé. Ainsi, si l'italien reste la langue de tous les jours dans la Vallée, le français devrait en tout état de cause être à parité avec l'italien, puisque « les actes publics peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre langue, à l'exception des actes de l'autorité judiciaire, qui sont rédigés en italien ». De même, « les administrations de l'État prennent à leur service dans la Vallée, autant que possible, des fonctionnaires originaires de la Région ou qui connaissent le français » (art. 38 de la loi constitutionnelle n° 4 du 26 février 1948).

Pour les Valdôtains, la revendication du bilinguisme est aussi bien la marque que le moyen d'une volonté politique de maintien de l'identité valdôtaine. À leurs yeux, le statut de 1948 reste cependant, à l'exemple des autres statuts spéciaux, un compromis. Ils doivent se contenter d'une autonomie qui, quoique réelle dans certains domaines, est limitée et contrôlée dans certains autres, parfois encore imprécise voire ambiguë, et dénuée de toute garantie internationale. Ce semblant d'autonomie est perçu aujourd'hui comme un sursis par de nombreux Valdôtains.

LE BÉOTISME DE JEAN-CLAUDE TRICHET OU DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE...

M. Jean-Claude Trichet, candidat malheureux au prix de la Carpette anglaise en 2003, a de toute évidence l'intention de se représenter en 2004. Il multiplie les efforts en ce sens. Après qu'il a déclaré dès son arrivée à Francfort, en anglais dans le texte : « *I am not a Frenchman* » (de ces choses qui vont de soi, mais encore mieux en le disant), nous apprenons à la lecture de *Libération* que « pour sa première conférence de presse, en novembre dernier, l'ex-gouverneur de la Banque de France s'exprima uniquement en anglais. Curieux, alors que la traduction est toujours disponible en allemand, anglais, français. Plus curieux encore, face à la bronca des journalistes anglo-saxons lorsque le représentant d'un média français osa poser sa question en... français, Trichet, un instant décontenancé, décida de lui répondre en français... et de traduire lui-même ses propres propos en anglais. On aurait pu croire qu'il s'agissait là d'une maladresse passagère, totalement contraire aux usages en vigueur dans les institutions communautaires où chaque langue à droit de cité. Hier, rebelote : les journalistes ont eu droit à une traduction *live* par Jean-Claude Trichet lorsqu'il a dû répondre à des questions en français. [...] L'euro parle anglais même si la Grande-Bretagne n'est pas dans l'Eurolande ».

CHRONIQUE D'UN ÉCHEC FIÈREMENT ANNONCÉ

L'I.F.R.I. (Institut français de Relations internationales), organisme lié au Quai d'Orsay et naguère créé à l'initiative de Michel Jobert, vient d'organiser, le 2 décembre 2003, un colloque avec le Comité d'études des relations franco-allemandes (C.E.R.F.A.), en coopération avec l'ambassade de Turquie à Paris, consacré à « La Turquie et l'Union européenne ». Il était précisé : « l'ensemble du colloque se dérou-

lera en langue anglaise ». Il est vrai que l'I.F.R.I. est dirigé par M. Thierry de Montbrial qui tint récemment, à la suite d'une communication de M. Gabriel de Broglie à l'Académie des Sciences morales et politiques, ces propos qui sont à eux seuls tout un programme : « Mon sentiment est donc que si l'on veut assurer la présence française, il vaut souvent mieux parler anglais. C'est une question de jugement. À cet égard, la loi Toubon a été un échec et elle a finalement été rejetée parce qu'elle est inapplicable ». Échec qui n'est dû qu'à ceux qui, ensuite, en constatent la fatalité, organisée par eux-mêmes.

LA CARPETTE ANGLAISE SUR RFI

Radio France internationale a diffusé son émission consacrée à la Carpette anglaise le 13 décembre. Si vous l'avez manquée, cette émission est disponible sur le site internet de RFI. Les participants en sont : la journaliste Dominique Baillard, Dominique Noguez (écrivain), Robert Solé (médiateur du journal *Le Monde*) et Marc Favre d'Échallens.

FIN DE LA DIFFUSION GRATUITE DE FRANCE 2 EN ITALIE

Les téléspectateurs francophiles ou francophones d'une grande partie de l'Italie sont privés, depuis le 17 octobre, de la possibilité de regarder gratuitement la chaîne publique France 2.

Depuis plus de vingt ans, France 2 était accessible sans parabole, ni décodeur, dans la moitié nord de la péninsule, grâce à une diffusion hertzienne terrestre, garantie par des antennes relais entretenues par l'État français. L'interruption du signal à Milan, ainsi que dans la région de Gênes et dans une partie de Florence, a suscité un demi-millier d'appels de protestation, selon le porte-parole de l'ambassade de France à Rome.

Seuls le sud de la Toscane et la capitale italienne, où vit une importante communauté

française et d'expatriés, peuvent encore bénéficier de la chaîne française sans investir dans une antenne satellite ou devoir payer un abonnement.

On se demande quelle politique préside à ce repli de l'audiovisuel public français, surtout lorsqu'on se souvient que TDF vient de rediriger ses émetteurs de Saint-Pierre-et-Miquelon afin de ne plus couvrir l'Amérique du Nord, et en particulier les provinces francophones de ce continent.

LES LANGUES DANS L'U.E. ÉLARGIE

Pierre-André Wiltzer, ministre français de la Coopération et de la Francophonie, a proposé mardi, dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux membres, la création d'un « réseau de veille et d'alerte » sur les questions linguistiques.

L'AFP indique que le ministre a insisté, lors d'un débat au parlement français, sur la nécessité de renforcer la politique en faveur du plurilinguisme en Europe, de « redoubler de vigilance vis-à-vis des régimes linguistiques des institutions européennes » et de « présenter une nouvelle offre d'apprentissage du français aux citoyens des nouveaux pays adhérents ».

GRAND PRIX RAYMOND-DEVOS DE LA LANGUE FRANÇAISE À L'HUMORISTE ALGÉRIEN FELLAG

Un arrêté du 17 mars 2003 du ministre de la Culture et de la Communication a institué un Grand Prix national de la Langue française intitulé Grand Prix Raymond-Devos. Il récompense une personne physique ou morale d'expression française dont l'œuvre ou l'action contribue au progrès de la langue française, à son rayonnement et à sa promotion. Ce prix doit être décerné chaque année, à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la francophonie ; il a été décerné cette année pour la première fois, au comédien et humoriste algérien Fellag.

Marguerite Yourcenar

ou la langue française au summum de sa perfection

EN 1970, un étudiant belge attentif à deux questions énoncées par Saint-Exupéry : « Que faut-il dire aux hommes ? Comment leur parler ? » les proposa à l'expérience et à la maîtrise de Marguerite Yourcenar. Voici la réponse qu'il reçut à la deuxième question, réponse qui n'est autre que l'énumération des *dix commandements yourcenariens* pour bien dire :

COMMENT LEUR PARLER ?

Simplement, lucidement, sans lieux communs d'aucune sorte, sans concession à la paresse du lecteur, mais aussi sans obscurité voulue, sans fausse élégance, sans affectation de vulgarité, sans jargon d'école, de chapelle, de groupe ou d'administration, sans concession envers la mode d'aujourd'hui qui sera ridicule demain, sans désir de choquer pour le plaisir, mais sans hésiter à le faire, si on le croit utile, sans rien sacrifier des complexités, des faits ou des pensées, mais en s'efforçant de présenter celles-ci le plus clairement possible.

Il semblerait aujourd'hui qu'aucune de ces interdictions ne soit respectée. *Il est interdit d'interdire.* Qui plus est, bon nombre d'écrivains par une surenchère dans l'horreur, la pornographie, l'indécence, le bas étage déprécient le sujet des romans, en polluent le style, l'écriture, comme on dit désormais.

Marguerite Yourcenar n'assista jamais qu'aux débuts du désastre qui mine notre langue. Mais déjà perçait sa méfiance à l'égard des nouveautés révolutionnaires voire sa réprobation totale. Par exemple, en 1971, elle

avouait ne se sentir « aucune affinité avec le nouveau roman, reculant d'instinct devant tout ce qui est en vogue ». Michel de Crayencour, le père de Marguerite, lui confia que sa mère qui mourut à la naissance de son enfant, grande lectrice, s'attardait sur « les beaux livres, ceux que la mode n'atteint pas ». En 1978, la romancière exprima ses premiers regrets sur un abaissement de la littérature : « le sens (des) œuvres litté-



raires réfléchies, nobles, un peu lentes, semble irrémédiablement perdu ». Une année plus tard, elle se disait dégoûtée par « l'horrible sensualité épaisse et comme pourrie qui se dégage de tant de livres de nos jours, surtout de ceux provenant de dames de ce qu'on appelle ici (aux États-Unis) "le front de libération féminine" ». Elle déplorait, à Paris, « l'effondrement presque complet de toute notion de style (un peu moins sensible, convenait-elle, à tort ou à raison, dans les arts visuels, ou dans la musique où la notion subsiste encore) mais presque entièrement disparue de la littérature ».

Elle n'entreprit cependant aucune croisade en faveur du maintien d'un bon et beau langage. Elle s'abstint toujours de tenir de premiers rôles, de porter une étiquette. Ses écrits, ses romans, ses articles et, pour certains privilégiés, sa correspondance étaient par la qualité de leur forme autant que par celle du fond des modèles, certes difficiles à suivre, mais qui donnaient la preuve que pour bien écrire, il est inutile de recourir à des vocables étrangers à ceux de notre patrimoine ou d'abandonner toute règle syntaxique. Elle déplorait la mise à l'écart de toute structure grammaticale éprouvée *source de clarté*, l'afflux de nouveautés langagières qui souvent portent atteinte à la musique des mots. Elle rappela dans son discours de réception à l'Académie française, que Roger Caillois, au fauteuil duquel elle succédait, se déprit très tôt lui aussi de cette sujétion aux modes. Il disait ne pas croire « qu'un mot de plus de quatre syllabes soit jamais nécessaire pour désigner une notion importante », « de nos jours, ajoutait-elle, c'est là jeter bien bas de triomphants clichés ».

Elle avouait entretenir des rapports « passionnels » avec le subjonctif aujourd'hui si déconsidéré. Elle appréciait la richesse des temps du passé qui permettaient de bien se situer à la *surface du temps*. Que dirait-elle de nos jours où il en va de même des temps de l'avenir ? Le futur n'est-il pas de plus en plus battu en brèche par le présent ? Elle recourait avec fréquence et poésie aux procédés rhétoriques les plus subtils et les plus expressifs de notre langue. Par exemple, elle pratiquait souvent la périphrase, soit l'art de *dire sans*

(Suite en page 12.)

(Suite de la page 11.)

nommer. L'empereur Hadrien effondré après le suicide de son favori Antinoüs n'est plus *le Zeus olympien, le Maître de Tout, le Sauveur du Monde* mais *un homme à cheveux gris sanglotant sur le pont d'une barque*. Elle usait avec une grande fréquence des métaphores ou des comparaisons qu'elle enchaînait parfois comme des guirlandes, décors poétiques à sa prose. Ainsi sut-elle exprimer l'éblouissement et la violence de la passion de la façon la plus pure, la plus décente, la plus délicate qui soit entre Aphrodisia et Kostis le Rouge, façon qui devrait faire rougir de honte nos érotomanes forcenés contemporains. « Leur passion née avec la soudaineté de l'éclair [...] cet homme devenu pour elle plus nécessaire que le pain et l'eau [...] et le jupon jaune qu'elle portait en ce temps-là et qu'ils avaient étendu sur eux en guise de couverture, et ç'avait été comme s'ils avaient couché sous un lambeau de soleil [...] et les regards cupides et fous qu'il jetait sur elle comme sur un précieux objet volé et son rire qui la rassurait [...] ».

Bien sûr le chaos littéraire de notre temps l'affligeait. Le retour à une langue aussi pure et aussi précise que celle de Racine lui semblait une utopie ; en conséquence, elle s'interrogeait sur les raisons d'être d'une telle « infection », d'un tel « désordre dans l'art de la fin du *xx^e* siècle ». Elle trouvait à l'art moderne un côté « démoniaque », cet art de l'artiste « allant jusqu'au bout de la décomposition des choses » ; jusqu'à « un dernier état de la dégradation » et, sceptique, se demandait s'il ne s'agissait pas là « d'un processus qui nous dépasse, même si nous décidions de lutter contre lui ». Elle était accablée par « la débauche d'aveux et de vanteries démoniaques d'aujourd'hui » mais humblement elle avait tendance à penser que « l'art béant » de nos jours pourrait être le résultat d'une « infection et d'un désordre qui existaient de longue date ». Personne plus qu'elle, selon un de ses aveux, ne déplorait la mort de la mélodie, mais, s'interrogeait-elle, ne faut-il pas

s'en prendre à trop de « douceâtres mélodies de salon qui traduisaient une vue menteuse de la sensibilité humaine ? »



Les mains de l'écrivain

Il lui est arrivé cependant de retrouver dans sa prose l'élégance racinienne qui mêle la musicalité des mots à une érudition discrète pour signifier un regret à la fois suave et poignant. Hadrien vient de faire l'ascension de l'Etna, son favori à ses côtés. Malade, apercevant le profil de sa mort, il se souvient :



« *Saisons alcyoniennes, solstices de mes jours...* »

Alexandrin parfait, césure bien placée, reprise anaphorique de la sonorité « s » à l'hémistiche et en cours de route. Résurrection progressive d'un souvenir fabuleux évoqué sur le tempo lent et monocorde qui

convient à un malade au souffle court. Érudition obligée avec l'évocation de l'oiseau légendaire, l'alcyon, d'heureux présage lorsque le bonheur comblait l'âme et les sens du prince alors sur une des cimes de sa vie. Allusion à la divinité solaire dans son plein éclat. Hadrien revit en un murmure délicieux l'acmé de sa vie amoureuse que le destin a brisé sans crier gare.

Tolstoï, « notre maître à tous », ainsi que le désignait Marguerite Yourcenar, regrettait déjà dans *Anna Karenine*, « *cette admirable langue française de jadis, si polie, si galante, rarement parlée aujourd'hui* » sinon par notre première académicienne. Exposée comme elle l'était dans son île des Monts Déserts à la tentation de parsemer son langage de mots anglais ou mieux encore de rompre avec sa langue maternelle, Marguerite Yourcenar se fit un devoir de rester fidèle à cette langue qui lui semblait si belle et de l'honorer jusqu'à ce que la plume lui tombât des mains. À l'extrême fin de sa vie, les visites outre-Atlantique se raréfiant, elle regrettait de ne plus entendre parler le français. Sur son lit d'hôpital à Bar Harbor, à demi consciente, elle eut le bonheur, manifesté par un sourire, d'entendre Yannick Guillou, un de ses trois exécuteurs littéraires, s'exprimer dans la langue qu'elle avait servie sans discontinuer et qui lui avait gagné la gloire.

Sur sa plaque funéraire posée à même le sol selon l'usage américain, elle avait fait graver une épitaphe en français, épitaphe empruntée à son roman *L'Œuvre au noir*, « Plaise à celui qui est peut-être de dilater le cœur de l'homme à la mesure de toute la vie ».

Et c'est ainsi que dans le cimetière d'un petit village américain repose celle qui défendit et illustra cette langue française si exposée aux coups de ses fossoyeurs que de ses légataires et qu'il importe de sauver à tout prix.

Marthe PEYROUX

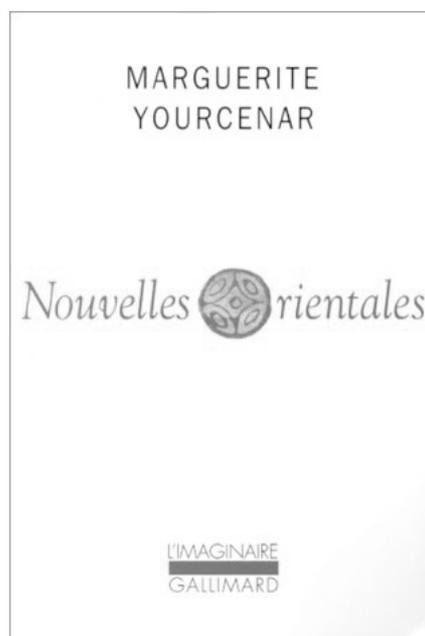
Un colloque Yourcenar en pays francophone, la Roumanie

MARGUERITE YOURCENAR, décédée le 17 décembre 1987 à Petite Plaisance, sa demeure américaine au bord de l'océan Atlantique dans l'État du Maine, aurait eu cent ans le 8 juin dernier. Et la Roumanie, pays où la romancière ne s'est jamais rendue, a célébré l'événement avec éclat. Au printemps, de mars à mai, à l'initiative du professeur Maria Căpușan, fut organisée essentiellement à Cluj, ville universitaire du nord-ouest de la Roumanie et à Sibiu, une chaîne ininterrompue de d'activités répondant à l'intitulé : *Marguerite Yourcenar, cent jours en Roumanie*.

Le thème du colloque attirait par son opportunisme : *Marguerite Yourcenar, citoyenne du monde*. Ce titre, déjà en usage dans l'Antiquité où les Stoïciens se déclaraient *citoyens du monde* au motif que « tous les hommes sont frères, étant issus de Dieu » méritait-il d'être repris pour désigner la romancière ? Les trois journées studieuses des 9, 10 et 12 mai consacrées à le démontrer furent une grande réussite. Il en alla de même de la visite à trois monastères moldaves, chefs d'œuvre du patrimoine mondial pour les fresques du xv^e siècle qui ornent les murs extérieurs de leurs églises et représentent les épisodes majeurs de la Bible.

Des intervenants venus d'horizons divers, du Japon, du Canada, de Tunisie, d'Europe (Suède, Grèce, Hongrie, Roumanie, Belgique et France), francophones de haut niveau, s'appliquèrent donc à prouver que Marguerite Yourcenar était bien une citoyenne du monde. Ils se trouvaient d'ailleurs aidés dans leur tâche par la romancière elle-même. En effet, interrogée sur son ascendance, celle-ci affirma : « J'ai plusieurs cultures, comme j'ai plusieurs pays. J'appartiens à tous » ou bien encore : « J'ai plusieurs religions, comme j'ai plusieurs patries si bien qu'en un sens je n'appartiens à aucune. » L'un des pilotes de l'écuménisme reconnu par l'écrivain – la pluralité des cultures – ne fait aucun doute pour le lecteur de son œuvre tout comme il saute aux yeux du visiteur de Petite Plaisance où près de sept mille volumes, « pierres levées » sur de simples

rayons de bois tapissent chacune des pièces principales. Ces ouvrages appartiennent aux grandes littératures du monde entier : l'Antiquité gréco-romaine, les puissantes productions russes et germaniques, la littérature



extrême-orientale, les chefs-d'œuvre scandinaves, italiens, anglais... auxquels s'ajoutent plus de cent cinquante noms d'écrivains de langue française. Or Marguerite Yourcenar enlevée à la France au début de la seconde Guerre mondiale écrivit toujours dans sa langue maternelle, la nôtre.

A handwritten signature in dark ink, reading 'Marguerite Yourcenar', is written over the bottom part of the book cover image.

La romancière admirait, respectait la langue française et s'employait à l'utiliser dans sa perfection analytique et sa haute tenue langagière ce que des critiques modernes osent railler comme démodé, « ringard » disent-ils dans leur parler relâché, alors que sa prose n'est que

somptueuse sans maniérisme pédantesque, sans recours à des néologismes, à des barbarismes si fréquents dans une certaine langue néo-universitaire comme dans les milieux affairistes ou télévisuels, sans la moindre concession à la familiarité, au laisser-aller destructeur d'une syntaxe qui se désagrège et sombre dans l'incohérence. Toute sa vie, elle se préoccupa d'améliorer son style, de le rendre plus *net*. Elle refusait de rien céder à l'*ornement* et s'efforçait de sauvegarder la présence de la *musique*. Elle restait fidèle au solennel subjonctif, elle évitait les lourdeurs des conjonctives, elle pratiquait avec élégance la métaphore et la comparaison. Elle s'écoutait écrire, aussi ses phrases s'enchaînent-elles sur un tempo fluide et distingué.

Ses deux chefs-d'œuvre, *Mémoires d'Hadrien*, et *L'Œuvre au noir* couronnent cette inféodation à l'intelligence et à la beauté. Par exemple, l'empereur, porte-voix de sa biographe, disait de l'amour : *cet étonnant prodige [...] nous enchante comme une musique et nous tourmente comme un problème* tandis que Zénon fustigeait *ceux qui croient ou affirment croire et obligent sous peine de mort leurs semblables à en faire autant*.

Lire et relire ces grands livres invitent, quant aux idées, à combattre la haine de l'homme envers l'homme et pour la forme à s'éprendre d'un style éloquent et intelligible. L'un et l'autre de ces romans ainsi que les *Essais* ou la vaste correspondance de Marguerite Yourcenar nous renseignent sur l'objectif qu'elle s'était fixé : *construire pour demain un monde plus propre et plus pur*, ambition que peut faire sien tout *citoyen du monde*.

Des Roumains, ardents francophones, refusent de voir reculer la langue française sous les coups de boutoir de l'envahisseur anglais ou de constater son abâtardissement imputable à la négligence avilissante de ses propres locuteurs. Qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Le nom de la rose



SAVOIR quelle est l'origine des mots, et ainsi bien les comprendre, aide à mieux les retenir, surtout pour les noms scientifiques des plantes. La plupart proviennent du grec ancien, par l'intermédiaire du latin, avec parfois un apport mythologique important. Beaucoup de noms de genre attribués depuis le XVI^e siècle ont été formés à partir des noms de personne que l'on souhaitait immortaliser.

Ainsi, la bignone est dédiée à Jean-Paul Bignon (1662-1743), prédicateur du roi et président de l'Académie des sciences. *Le brugmansia* est dédié à Sebal-Justin Brugmans (1763-1819), professeur d'histoire naturelle aux Pays-Bas. On doit le *fuchsia* (notez l'orthographe et prononcez *fuxia* et non *fuschia* !) au médecin et botaniste allemand Leonhart Fuchs (1501-1566), lequel publia en 1542 un herbier superbement illustré.

Les lavatères sont dédiées aux frères Lavater, médecins et naturalistes zurichois qui vécurent au XVIII^e siècle, et les *montbretias* à Antoine-François-Ernest Conquebert de Montbret (1781-1801), l'un des botanistes accompagnant Bonaparte dans la campagne d'Égypte, où il mourut. Les bougainvillées (fém.), ou bougainvilliers (masc.), rappellent le nom du navigateur Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811), auteur en 1771 du célèbre *Voyage autour du monde*. Michel Begon (1638-1710), intendant général de Saint-Domingue, est le parrain des bégonias.

Le daphné désigne en grec le laurier, du nom de la nymphe Daphné, fille du fleuve Penée, courtisée par Apollon, et qui fut changée en laurier. Le *forsythia* est un hommage à William Forsyth, horticulteur écossais et auteur d'un traité sur les arbres fruitiers.

Le botaniste suédois Anders Dahl (1751-1789) rapporta du Mexique en Europe la plante nommée dahlia. Le magnolia est dédié à Pierre Magnol (1638-1715), professeur de botanique et directeur du jardin de botanique de Montpellier.

Le *paulownia* (que l'on prononce *paulovnia* et qui n'a rien à voir avec la Pologne) vient d'Anna Pavlovna, fille du tsar Paul I^{er}. La clémentine est dérivée du nom du père Clément, qui obtint ce fruit en Algérie, au début du XX^e siècle, en croisant un mandarinier et un oranger amer.

PARTICULARITÉS...

Certains noms se sont inspirés de particularités diverses. De l'ancien français « brander », *s'embraser*, vient le nom de la brande, dénomination populaire des bruyères, lesquelles s'enflammaient facilement et servaient à faire démarrer les feux. En raison du parfum de la fleur, le muguet vient de « muguette » et désignait la muscade.

L'oseille provient de l'ancien français « osile », « oiseles », issu du latin populaire *acidula*, féminin substantivé de l'adjectif *acidulus*, acidulé, de la saveur de la plante. L'églantier est dérivé de « aiglent », issu du latin *aculeatus*, muni d'aiguillons ; le nom est formé avec le suffixe *-ier*, sur le modèle de celui d'autres arbres dérivés de noms de fruits.

Le millepertuis vient de l'ancien français « pertuis », trou, car la feuille semble percée de nombreux petits trous ; il s'agit en fait de glandes renfermant une huile essentielle (*hypericum spp.*). Le champignon est issu de l'ancien français « champignuel », dérivé du latin populaire *campaniolus*, produit de la campagne. L'épine-vinette vient d'« espinette vinete » : le premier terme signifie *arbrisseau épineux* et le second se réfère à la couleur rouge des fruits, censée rappeler celle du vin.

... OU PROPRIÉTÉS

Certains noms sont issus de la propriété de la plante. Le gaillet vrai (*galium verum*) a donné le caillé-lait, car cette plante possède la réputation de faire cailler le lait. L'herbe-aux-chats est le nom populaire de la cataire (*nepeta cataria*) et de la valériane (*valeriana officinalis*), car ces deux plantes attirent et euphorisent les félins.

Les lavandes (*lavandula*) portent un nom formé au Moyen Âge du latin *lavo*, laver, dû à l'utilisation de la plante pour parfumer le linge. La joubarbe, du latin *Jovis barba*, barbe de Jupiter, plantée sur les toits, était censée protéger de la foudre, expression de la colère de Jupiter.



Petite chronique des formules reçues

Jeter l'éponge

Donner son feu vert

Remettre les pendules à l'heure

La balle est dans leur camp

Entrer dans la légende

Être sous le choc

Être dans le rouge

Le bras de fer

La dernière ligne droite

Être (ou n'être pas) au rendez-vous

Une course contre la montre

La cour des grands (jouer ou entrer dans)

Les grand-messes (politiques, etc.)

Passer au peigne fin

Remettre sa copie

Le bout du tunnel

De plein fouet

Un créneau (chercher)

La transparence

Virer sa cuti

Tolérance zéro

La cerise sur le gâteau

Le parcours du combattant

Passer à la vitesse supérieure

Retour à la case départ

Le ras le bol

Dans un mouchoir

Maintenir la pression

Être au bout du rouleau

Toucher le fond

Poser la barre plus haut

La traversée du désert

Aller droit dans le mur

Remettre les compteurs à zéro

La galère

Baisser les bras (ou ne pas)

Dérouler le tapis rouge

Lever le pied

Péter les plombs

La descente aux Enfers

Le droit à l'erreur (ne pas avoir)

Tenir la corde

Etc.

André BOURIN

À la Saint-Glinglin

À LA SAINT-GLINGLIN (ou Glin-Glin) est une locution familière qui signifie « à une date indéterminée, à un moment qui n'arrivera jamais ».

Dans les années 1950, un tribunal parisien avait eu à trancher une affaire où « un débiteur avait, en se moquant, promis à un créancier qui le harcelait de le payer à la Saint-Glin-Glin. Flanqué de témoins qui avaient entendu la promesse désinvolte, mais formelle, le créancier porta l'affaire devant le tribunal, qui rendit le jugement suivant :

“Attendu que la Saint-Glin-Glin ne figure pas dans le calendrier, mais qu'il existe à la date du 1^{er} novembre une fête collective de tous les saints qui n'ont pu y trouver place ;

“Attendu, en conséquence, qu'il y a lieu de fixer au 1^{er} novembre la date de la Saint-Glin-Glin ;

“Par ces motifs, contradictoirement et en dernier ressort, condamne le débiteur à payer la somme réclamée avant le 1^{er} novembre et qu'à défaut... , etc. » (M. Rat, *Dictionnaire des locutions françaises*, p. 352).

En fait, le tribunal en question s'est trompé : il n'existe pas de saint Glin-Glin et saint Glin-Glin n'est même pas un saint de

fantaisie, tel saint Cloud, saint Gris, sainte Nitouche ou saint Sylvain.

Selon M. Rat (*ibid.*), l'expression serait en fait une corruption de « au seing qui glingue », au signal qui fait glin-glin, qui sonne. *Glin-glin* viendrait, selon lui, du dialectal *glinguer*, sonner, résonner (comp. all. *klingen*, néerl. *klinken*, sonner, retentir).

Une même origine est donnée par certains au mot *déglinguer* (1880), détériorer (qqch.) par dislocation (Robert hist.). Et, en effet, quelque chose qui est déglingué est quelque chose qui ne tient plus bien ensemble et qui fait du bruit, qui résonne : un véhicule par exemple. Mais il convient de dire que d'autres y voient une variante de *déclinquer* (1792), détacher les bordages (ou *clincs*, puis *clins*) du corps d'un bâtiment naval.

Quant au mot *seing*, il signifie signe, signal, ou encore marque, signature (" sous seing privé ", blanc-seing, contre-seing). *Seing*, aussi écrit *sein* vers 1155 et *saint* en 1170 (Rob. hist.), vient du latin *signum*, signe, marque distinctive, signal. Le *seing glin-glin*, comme l'a très bien montré (et démontré) naguère l'érudite G. Esnault, étant « le signal qui *glingue* », c'est-à-dire qui sonne (*ibid.*).

Remettre une échéance « au seing Glin-glin », ce serait donc la renvoyer au signal de la fin des temps, à la sonnerie de trompette du Jugement dernier.

P. Guiraud (*Les locutions françaises*, p. 80) ne partage cependant pas cet avis : « On ne voit pas comment justifier cette interprétation et on ne connaît aucun texte ou témoignage lexicologique qui la soutienne. » Selon lui, *glinguer* « s'applique toujours à une cloche, à une sonnette, à une clochette. Le F.E.W. relève que *guinglier* s'est conservé dans le patois de Metz au sens de "branler les cloches" ».

Signum, en effet, en bas-latin, désignait spécialement une sonnerie, une batterie de cloche, puis, par métonymie, la cloche « elle-même qui était par excellence le signal qui sonnait les rassemblements et les heures. Il s'est conservé dans *tocsin*, proprement "toque-sein" où *toquer* a le sens de "sonner les cloches" ».

Le *sein*, *saint glinglin* est donc une cloche qui sonne, et remettre un paiement à (la) Saint-Glinglin, ce serait, par un jeu de mot subtil, promettre – à un moment où le créancier ne comprend déjà plus le mot *sein(g)* – de payer à une telle cloche et non plus au créancier lui-même à une date déterminée du calendrier.

Quoi qu'il en soit, le résultat est le même et l'expression est employée familièrement pour signifier qu'on ne le fera jamais.

On peut la rapprocher de « la semaine des quatre jeudis » ou de « quand les poules auront des dents » ou encore de « aux calendes grecques » (les calendes étant, chez les Romains, le premier jour du mois et la date des paiements, mais n'existant bien sûr pas dans les mois grecs).



La forme des fleurs ou des plantes n'est pas étrangère à leur nom, tel le cœur-de-Marie ou cœur-de-Jeanette (*dicentra spp*), qui possède une fleur à l'apparence d'un cœur. La forme du fruit du cornichon évoque une petite corne. La corne-de-cerf est le nom français du *plantago coronopus*, en raison de la forme des feuilles, divisées comme les bois d'un cerf. La gueule-de-loup vient de l'aspect de la fleur à deux lèvres, pouvant s'entrouvrir sous la pression des doigts. La monnaie-du-pape (*lunaria annua*) est nommée ainsi car l'aspect arrondi du *septum* restant après que les graines sont tombées rappelle une pièce de monnaie.

L'aspect des fleurs du mufler ressemble à un mufler, d'où son nom. Le coqueret est le nom français de certains *physalis*, car la couleur rouge de leur calice renflé rappelle celle d'une crête de coq.

NOMS DE PAYS

Les pays ont également leur importance. Le lilas d'Espagne est le nom populaire du centranthe rouge (*centranthus ruber*) ; les grappes de fleurs ressemblent un peu à celle du lilas et la plante est très abondante dans la région méditerranéenne, entre autres en Espagne. Le houblon vient du moyen néerlandais « hoppe », désignant les cônes de houblon et la bière qu'ils aromatisent, avec attraction du francique « humilo », désignant la plante. Le litchi est emprunté au chinois « li-tchi », qualifiant l'arbre et son fruit (*litchi chinensis*).

Est-il préférable d'utiliser les noms scientifiques, en latin, ou bien les noms populaires, qui nous paraissent plus familiers ? Ces derniers manquent de précision, et il en existe souvent plusieurs pour la même plante suivant les régions. En connaissant le nom latin, il sera facile de trouver dans un livre les noms locaux de la plante en question.

Depuis Linné, le nom scientifique est composé de deux parties : la première indique à quel genre appartient la plante et la seconde définit l'espèce (*digitalis lutea*).

Gérard SAIVRE (*)

(*) Ancien président de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres, président-fondateur du Salon de l'horticulture de Niort, chroniqueur horticole notamment à la *Nouvelle République* et à *France Bleu*.

Le français champion du monde de la mondialisation

NOTRE LANGUE n'a rien à redouter d'une mondialisation loyale, celle de la littérature, celle de l'expression d'une pensée originale, celle de l'esprit. Le français ne l'a pas seulement toujours affrontée, il y a depuis toujours aspiré : on l'appelait alors *universalité*. C'est cette aspiration qui a fait venir à notre langue des écrivains venus d'horizons géographiques et linguistiques très divers, y compris des États-Unis !

Il n'est que de citer l'américain Julien Green, académicien français, ou Élie Wiesel, prix Nobel de la paix en 1986 et américain lui aussi, l'irlandais Samuel Beckett, prix Nobel de littérature en 1969, le russo-arménien Arthur Adamov, les roumains Cioran et Ionesco, l'argentin Hector Bianciotti, le chinois François Cheng, le sénégalais Léopold Sédar Senghor, tous trois académiciens français, le marocain Tahar ben Jelloun, prix Goncourt 1987, sans oublier les libanais Georges Schéhadé et Salah Stétié. Pour ne parler que du xx^e siècle...

Littérature verte

Prolégomènes

ILS auront beau dire, faire, sanctionner, interdire, la langue française suivra son bonhomme de chemin. De même que les langues belge, suisse, canadienne, zairoise. Et cambodgienne, et bulgare, portugaise, finnoise. La langue anglaise, je suis moins certain. C'est devenu une espèce de billet de banque, or la monnaie n'évolue pas, elle dévalue.

SAN-ANTONIO
L'année de la moule
(Fleuve noir, 1982, p. 156)

Quand une étrangère apprend le français... aux Français

OUI, la chose surprend, bien que le phénomène ne date pas d'aujourd'hui en France et soit comparable dans d'autres pays. Une observatrice à l'oreille sensible, qui ne m'est pas étrangère malgré sa nationalité mexicaine, me faisait pertinemment remarquer avec force exemples le nombre de Français supposés s'exprimer, en raison de leur âge et de leur probable instruction, dans un français proche de celui de Molière. Las ! après qu'ils ont parlé, elle est à même de dresser une liste pléthorique de flagrants délits de tortures langagières : termes incorrects, expressions erronées, liaisons absentes, concordances de temps douteuses, etc.

Le comble de cette histoire, constate-t-elle avec un sourire teinté de désolation et de légère ironie, c'est qu'en maintes occasions mises au jour par la médiatisation, ce sont des étrangers qui parlent notre langue mieux que les Hexagonaux, ce sont ceux-là qui donnent la leçon à ceux-ci. Et d'appuyer ses dires par les citations dénoncées plus loin, qu'elle pêcha avec consternation. Assurément, on eût pu espérer – et ces vœux restent plus que jamais d'actualité – davantage de vigilance et de rigueur chez ces locuteurs dont la langue de la diplomatie est maternelle, à l'heure où celle-ci perd de son impact sur le plan international. Mais ceci ne serait-il pas entre autres raisons la conséquence de cela ?

Oui, les cas de crimes de langue abondent, sortent de manière non pas accidentelle mais répétitive de la bouche de présentateurs de télévision, de journalistes de radio, d'invités de tout poil devant une caméra ou un micro : « *Les présidentielles* approchent... » (éliminons-nous plusieurs présidents ?) ; « Le Premier ministre *annonçait* hier (curieux imparfait, là où l'on attend un passé simple ou composé), *après qu'il ait* obtenu l'assurance... » (curieux subjonctif alors que le propos, actualisé, implique une action de l'ordre de la réalité et non de l'hypothèse, comme ce serait le cas avec *avant que*) ; « *Les prochaines soldes* de vos magasins, mesdames... » (le masculin ne peut pourtant céder sa place partout) ; « ... pour deux francs vingt et *une* la minute » (il est sous-entendu, mais c'est le centime qui gouverne le genre) ; « Il y vingt z-élèves par

classe » (ce qui équivaut à « village de quatre-vingts / habitants », ici en négligeant la correcte liaison) ; « Cette rue est *la prolongation* du grand boulevard » (on peut mettre plus de temps que prévu à y accéder mais il s'agit néanmoins d'un *prolongement*) ; « Elles se sont *faites remarquer* » (un accord bizarre quand *fait* est suivi d'un infinitif) ; « La réponse que je lui ai *fait* » (c'est là que l'accord avec le féminin aurait dû s'appliquer) ; « C'est la raison pour *lequel*... » (donnons-lui le la) ; « ... il avait *autre chose à penser* » (un infirmier sans doute, mais alors avec un *a* au verbe) ; « C'est *un* espèce de chantage » (et pourquoi pas *un* sorte ? [encore que *une espèce* avoue une connotation péjorative alors que *une sorte* affiche la neutralité]) ; « ... puisque c'est *de* celui *dont* on parle » (qu'on évite le pléonaste : *qu'on parle* conviendrait, qu'on se le dise). « D'après un employé, ce *soi-disant* attentat... » (a-t-on déjà entendu un attentat parler !) ; « Les victimes *innocentes*... » (il serait surprenant de considérer des victimes comme coupables, en revanche les innocentes victimes...) ; « Avant de partir *à* Paris... » (pour aller où ?) ; « Après un périple à travers la France » (découvrons maintenant l'âge du capitaine). Il est facile de trouver une suite à ce florilège, d'autant que l'on peut y ajouter les fautes de la presse écrite non corrigée...

Au fait, n'ai-je point moi-même – ce serait pour le moins fâcheux après un tel article – commis ici ou là une coquille, une ponctuation incongrue, une faute d'accord, ou de temps, une erreur d'expression, une lourdeur de style, un manquement à l'une des innombrables règles (quasiment inconnues du grand public) de ce fameux Code typographique créé en 1928, une imprécision historique, ... comme tant d'écrivassiers si sûrs d'eux qui, ne doutant de rien, font l'économie d'un correcteur (professionnel) ou rédacteur-réviseur pour les parutions périodiques, quitte à le regretter amèrement a posteriori ? Mais qui peut s'affirmer infaillible, alors même que les plus grands amoureux de notre langue trébuchent à un moment ou à un autre au cours de leur œuvre, qui est loin d'être un long fleuve tranquille ?

Christian WATINE

Marguerite Yourcenar

La difficulté héroïque de vivre

de Marthe Peyroux

LA jeune Marguerite de Crayencour célébrait « la gloire de vivre ». Plus tard, Marguerite Yourcenar (1) écrivain se contentait d'apprécier « le modeste plaisir de vivre ».

Les yeux ouverts sur le spectacle du monde, la romancière-historienne apprit au fil du temps que la vie est difficile, parsemée d'obstacles, fertile en déceptions, féconde en malheurs. De plus, la perspective du grand voyage préoccupe voire tourmente beaucoup d'esprits.

À aucun moment Marguerite Yourcenar ne tint compte des épreuves qui jalonnent toute aventure humaine, mais la lecture de ses œuvres – romans, essais, pièces de théâtre, traductions... – permet d'inventorier les grands défis auxquels chacun de nous peut se trouver confronté. Le riche essai de Marthe Peyroux (2), intitulé selon une expression empruntée à Marguerite Yourcenar elle-même, *La difficulté héroïque de vivre*, se propose de les étudier à partir de l'œuvre et des confidences de l'écrivain.

C'est ainsi que les coups de dés du destin portent atteinte à la liberté de toute existence qu'ils régissent en partie, que la passion, source d'un rayonnement primordial, se heurte trop souvent au tourment du refus, au drame de la trahison, à l'hostilité des circonstances quand elle n'est pas victime des diktats d'une morale ignorante des exigences de la nature humaine, que *La douleur du monde* culmine sous le joug de la guerre, la pire des sottises humaines.

L'empereur Hadrien, pacifiste, imaginait mal la disparition de ce fléau attisé par la haine de l'homme envers l'homme. Devant la noirceur de ce tableau, le désespoir peut envahir l'âme la plus maîtresse d'elle-même et la méditation sur la mort ajoute fréquem-

(1) Yourcenar est l'anagramme presque parfaite de Crayencour, choisie avec son père alors que Marguerite avait à peine vingt ans.

(2) Marguerite Yourcenar, *La difficulté héroïque de vivre*, Éd. Eurédit, 32150 Cazaubon (France), 2003, 211 p., 30 euros / 196,79 francs.

ment au désarroi de l'esprit qui ne parvient à résoudre ni l'énigme de son origine, ni celle de sa fin.

Néanmoins, Marguerite Yourcenar, relayée par ses grands protagonistes, l'empereur Hadrien, le médecin-philosophe Zénon, Nathanaël, l'homme obscur, fidèles porte-voix, témoins ou victimes par le monde de tant d'horreurs bouleversantes, ne sombra jamais dans le pessimisme. Elle adopta pour ligne de conduite une acceptation sans passivité ni défaitisme paralysant. Elle s'efforçait par son exemple et par ses écrits de « préparer un monde plus propre et plus pur ».

Agrégée de Lettres et docteur d'État ès lettres de l'Université de Paris IV-Sorbonne, Marthe Peyroux est membre de la Société internationale d'Études yourcenariennes et du Centre international de Documentation Marguerite-Yourcenar (Bruxelles).

Elle est l'auteur de nombreux articles sur l'œuvre de Marguerite Yourcenar, dont un « Hommage » paru dans le n° 22 de *Lettre(s)* de mai 1998, ainsi qu'elle a donné plusieurs séries de conférences sur le même sujet.

*

La culture française à la dérive

de Gérard Blua

DANS les frémissements d'une ironie qui ne manquera pas de pointer son doigt sur le titre de cet ouvrage (3), l'auteur constate que nous vivons, depuis une vingtaine d'années, une dégradation constante de tous les pans structurels de notre société. Il n'y a jamais eu, par exemple, autant d'illettrés et d'analphabètes développant leur propre langage. Ce laminage culturel devient la norme, voire le référent.

Le monde de l'argent, qui n'a ni idéologie précise ni dignité affirmée, s'est engouffré joyeusement dans cet immense marché de l'inculture, les médias n'hésitant pas à s'en faire trop souvent les relais. Préconisant encore plus de simplification de notre langue, certains intellectuels ou enseignants abandonnent d'eux-mêmes le terrain qualitatif.

(3) *La culture française à la dérive*, Éditions Max-Milo et Éditions Autres Temps, Marseille, 2003, 131 p., 15 euros / 98,39 francs.

Théâtre sans langage, réforme de l'orthographe de 1990, grandes théories réclamant la soumission de l'élite à la masse des médiocres, entreprises françaises exigeant dans leurs réunions qu'un anglais de cuisine se substitue au français correct, tout contribue vraiment à pousser notre culture dans les abysses de sa disparition. Face à une culture à la dérive, un assortiment de langues de bois. Mais c'est de notre mémoire qu'il s'agit. Serons-nous les ultimes destructeurs des bâtisseurs dont nous sommes issus ?

Romancier, poète, chroniqueur et éditorialiste, Gérard Blua a à son actif une quarantaine d'ouvrages. Il a dirigé, fin 1990, le collectif d'auteurs francophones *Contre la réforme de l'orthographe* qui eut alors, avec l'ASSELAF et d'autres, une influence certaine dans l'abandon de ce projet.

*

L'enfant de la Vierge rouge

d'Yves Murie

UN JOUR de l'été 1851 à Paris, une élève institutrice qui voue une admiration sans borne à Victor Hugo sonne à la porte de son idole. Elle s'appelle Louise Michel et n'est pas encore, tant s'en faut, la passionaria des anarchistes. De leur rencontre tumultueuse naîtra Victorine. Victorine, le grand secret de Louise Michel, mais aussi le trait d'union invisible entre Louise et Victor qui pendant près de trente ans vont vivre, toujours loin l'un de l'autre, un amour impossible. Une histoire à côté de l'Histoire que nous fait vivre Yves Murie qui a mis ses pas dans ceux de la petite institutrice devenue bientôt la vierge rouge de la Commune. Une héroïne du XIX^e siècle dont le courage et l'extraordinaire générosité ont arraché à l'auteur des *Misérables* un long cri d'admiration :

« Ceux qui savent tes vers, mystérieux et doux,
Tes jours, tes nuits, tes soirs, tes pleurs
donnés à tous,
Ton oubli de toi-même à secourir les autres... »

(3) *L'Enfant de la Vierge rouge*, Éd. L'Harmattan, Paris, 2002, 290 p., 23 euros / 151 francs.



CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale ordinaire des membres de notre association se tiendra

le samedi 14 février 2004, à 14 h 30, au Centre d'étude et d'action sociale et culturelle (C.E.A.S.C.) « la Sourdière », 23, rue de la Sourdière, Paris-1^{er}, dans la salle du cinquième étage.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du bureau de séance ;
2. Rapport moral ;
3. Rapport financier ;
4. Rapport de la commission de contrôle des comptes pour l'exercice 2002 ;
5. Quitus donné aux administrateurs ;
6. Désignation des membres de la commission de contrôle des comptes pour l'exercice 2003 ;
7. Élections de nouveaux administrateurs (*les candidats au poste d'administrateur devront se faire connaître par écrit auprès du secrétariat de l'association avant le 7 février 2004*) ;
8. Prévision d'activités pour l'Asselaf ;
9. Questions diverses.

En cas d'empêchement de votre part, nous vous serions obligés de bien vouloir nous retourner, dûment complété, le pouvoir figurant ci-dessous, afin que l'assemblée du 14 février puisse valablement délibérer.

Dans le cas où cette assemblée ne serait pas en mesure de délibérer pour cause de quorum insuffisant, dès maintenant la date du samedi 28 février 2004 est retenue, à la même heure et au même endroit, pour une nouvelle assemblée générale qui, cette fois, pourra valablement se tenir quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Philippe de SAINT ROBERT,
président de l'Asselaf.

Les membres de l'Asselaf sont informés que si le quorum n'est pas réuni le samedi 14 février 2004, il sera procédé, après la clôture formelle de l'assemblée générale ordinaire, à l'exposé des points de l'ordre du jour, et un échange de vues aussi large que possible interviendra. Ainsi, les adhérents présents auront la faculté, s'ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer le samedi 28 février 2004, de laisser leurs instructions précises sur un pouvoir.



POUVOIR

Je soussigné(e)
membre de l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, donne pouvoir à
M., Mme, Mlle
de me représenter à l'assemblée générale de l'Asselaf qui se tiendra le samedi 14 février 2004, à 14 h 30, au Centre
d'étude et d'action sociale et culturelle (C.E.A.S.C.) « la Sourdière », Paris-1^{er}, dans la salle du cinquième étage ;
ainsi qu'à une éventuelle seconde assemblée, qui se tiendrait le samedi 28 février 2004 au cas où la première réunion
n'aurait pu valablement avoir lieu ;
de prendre part à toute délibération et d'émettre tout vote dans l'assemblée dont il s'agit.

À, le, Signature :

N.B. - Après avoir rempli et signé ce pouvoir, dont la signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir », veuillez le retourner à l'Asselaf, 39, avenue de Saxe, 75007, Paris.

Le signataire est informé que s'il fait retour de cette formule de pouvoir sans indication de mandataire, il sera émis en son nom un vote favorable sur les résolutions proposées par le conseil d'administration.



- Nous ne pouvons que nous réjouir de l'annulation par le Conseil d'État de la circulaire du 20 septembre 2001 qui autorisait « l'absence de traduction en français des mentions en langue étrangère lorsque l'information donnée au consommateur est faite au moyen de dessins, symboles ou pictogrammes », annulation datée du 30 juillet 2003. Mais il faut admettre aussi que cette absence de traduction risque d'être encore plus préjudiciable s'il n'y a aucun de ces hiéroglyphes. J'ai ici, dans mon bureau, un pot de colle acheté au bazar à Paris, marque Vinavil, sur lequel les abondantes explications sont exclusivement en italien.

- Dans une rédaction hâtive, il arrive assez souvent qu'une erreur de nombre ou de genre soit commise à cause de la proximité de mots de ce nombre ou de ce genre. En voici deux exemples puisés le même jour dans le même journal (7 juin 2003) : en genre, « l'allongement du nombre d'annuités à verser serait-elle (*sic*) acceptable par tous » [influence du féminin *annuités*] ; – en nombre, « psychiatres, [...] psychologues, infirmiers psychiatriques ou travailleurs sociaux [...], ils le disent haut et fort, las ou réveillés du silence qui accueillent (*sic*) leurs cris d'alarme »... Ici, le rédacteur, au terme d'une phrase longue et chargée de mots au pluriel, n'a pu se résoudre à accorder *accueille* au singulier ! Un bon remède à cela, préventif : se relire.

- Même si l'orthographe et la grammaire sont le plus souvent respectées, une qualité semble étrangère aux préoccupations des gens qui écrivent ; il s'agit de la qualité du style. Avez-vous remarqué la floraison de l'expression « encore jamais » ? J'en avais noté toute une flopée, qui s'est perdue dans mon fatras ; voici que j'en retrouve une, dont peu importe l'auteur : « Sa vie sexuelle n'avait *encore jamais* soulevé de problèmes. » Cette formulation est devenue très courante ; pourtant, ces deux adverbes accolés sont une faute de goût. Naguère, on eût écrit : « *Jamais* sa vie sexuelle n'avait *encore* soulevé de problèmes » ; sinon, « *Jamais* encore » en début de phrase, mais sûrement pas « encore » en premier. Autre inélégance de style fort répandue aujourd'hui : l'emploi mal choisi du pronom indéfini *quiconque*. Certes, il joue plus d'un rôle dans la langue, et il n'est pas question ici de se joindre aux puristes qui en restreignent

BA GATELLES & VURES

l'usage ; Grevisse cite des dizaines d'exemples de la diversité et de la souplesse de cet emploi. On voudra bien convenir néanmoins que, dans cette phrase relevée au départ d'un article de journal (27 août), la venue du mot *quiconque* n'est pas très heureuse, avec la succession de quatre syllabes consécutives ayant le son « k » : « Jean-Pierre Raffarin le sait mieux que quiconque »... Un rédacteur sensible à l'euphonie, et plus soucieux de son style, aurait pu écrire : « mieux que *personne* ». Soit dit, répétons-le, sans prétendre à censurer un bon vieux pronom honoré par les plumes les plus illustres.

- On lit souvent des phrases de ce genre : « Pourquoi la France dépense-t-elle *autant* de millions ? » – et : « J'ignorais que ce château était *aussi* beau ». Ces phrases sont correctes. Pourtant, elles révèlent une petite perte de substance dans nos locutions. Un écrivain rigoureux, qui passera peut-être pour vétilleux et puriste, effectue un choix très précis entre *tant* et *autant*, entre *si* et *aussi*. Dans cet exemple, il écrira : « ... dépense-t-elle *tant* de millions ? », mais : « ... *autant* de millions *que* l'Allemagne ? » ; il écrira : « ... était *si* magnifique », mais : « ... était *aussi* magnifique *que* celui de Vaux-le-Vicomte ». Cette nuance s'est perdue dans des écritures approximatives et négligées, et l'on est parfois surpris de la retrouver dans le parler populaire.

- Parmi une quinzaine d'énarques qui participaient à un débat et qu'interrogea le conférencier (été 2003), aucun ne put donner la définition de l'expression *avoir la tête près du bonnet*.

- Il est rare qu'une falaise *surplombe* une plage, plus rare encore qu'une station de ski *surplombe* un village ; en général, elles *dominent*, l'une la plage, l'autre le bourg. Pourtant, que de fois l'on rencontre cette substitution de mots (pour la station, le 28 octobre sur M6 au Journal du soir) ! On objectera que c'est là une image, figure où l'exagération est autorisée. Dans certains cas, cela paraîtra admissible, pourvu qu'on ne

dise pas que le Salève « *surplombe* » Genève, ou le mont Blanc Chamonix !

- Car l'abus d'une figure mène à l'abandon du mot propre, à sa désaffection, à son déclin. On le voit par la rareté du verbe *survenir* dans les comptes rendus journalistiques et télévisés. Tout incident, tout fait notable ou mineur, y « *intervient* ». Or, au sens propre, le verbe *intervenir* implique une action qui se produit au cours d'un ensemble de faits plus général, entre deux périodes de celui-ci. Ce qui arrive sans causer une interruption n'intervient pas, mais *advient* ou *survient*. Un verbe qui risque de tomber en désuétude.

- *Investir*, au sens militaire, ne veut pas dire « envahir », comme semblent le croire trop de rédacteurs, mais « entourer, encercler ». Certes, le plus souvent, qui *investit* menace d'envahir, et s'y prépare, mais il est nécessaire que les deux mots subsistent avec des sens différents, car, si les deux acceptions se confondent, une nuance aura disparu, après bien d'autres, de la langue française. Le Petit Larousse se borne à noter que le sens « envahir » est « critiqué » ; c'est encore trop indulgent.

- En première page du journal gratuit *metro* (5 septembre) : « Depuis vingt ans, plus de 2 millions de citoyens ont quitté leur ville, tout en y conservant leur emploi [...]. Loin du cliché des retraités allant s'installer au vert, le profil type de ces "néo-ruraux", que l'on appelle aussi "rurbains", est celui d'un actif [...] se sentant urbain mais à la recherche d'espaces verts », etc. On constate ici la dualité et la concurrence des néologismes : le premier est préfixé à l'aide d'un élément grec (*noos*, nouveau), le second est un mot-valise obtenu par la contraction et la soudure de *rural* et d'*urbain*. Le français n'est pas à bout de ressources !

- L'hésitante et chaotique féminisation appliquée à des substantifs désignant des métiers ou des fonctions continue de produire d'étonnants hybrides, parfois cocasses. Dans le numéro de septembre 2003, édition en français, du mensuel *National Geographic*, on a pu lire : « ... un jour, quand une *défenseuse* des droits de l'homme l'a apostrophé... » ; et, dans *le Canard enchaîné* du 24 septembre : « la procureuse » (Dominique Durand, « Accortees escortées »). Par plaisan-

(Suite en page 20.)

(Suite de la page 19.) **Bagatelles...**

terie, dans *le Monde* daté du 17 juin : « ... ce livre [...] de la *jugesse* d'instruction Eva Joly. Cette magistrate... » (Pierre Georges, « Double scandale »). Notons que *magistrate* figure maintenant dans les dictionnaires courants. Le cas le plus amusant est peut-être celui-ci, relevé par un lecteur dans la correspondance d'un médecin homme écrivant à un médecin femme : « *Chère confrère* »... ; le brave toubib a féminisé l'adjectif, mais non le substantif ! Pourtant, l'Académie (t. I, 1992) enregistre *consœur* comme datant du XIV^e siècle et fournit cet exemple : « *Vous pourriez consulter ma consœur le docteur Untel. Chère consœur.* » Et l'on accusera les Immortels de passéisme !

• Ce climat de féminisation désordonnée incline certains à faire épiciens des noms jusqu'ici d'un genre déterminé. On l'a vu pour *soprano*, qui est masculin, mais qui tend

à s'employer au féminin pour désigner une cantatrice. Sur cette lancée, *le Monde* daté du 25 août, à propos de la championne d'athlétisme Carolina Klüft, sous-titrait ainsi un article : « *La prodige suédoise, âgée de vingt ans.* » Dira-t-on un jour « la » mannequin, « le » sentinelle ? Cette confusion entre sexe et genre ouvre des perspectives sur de singulières éventualités...

• Le public ignore généralement que certains États interviennent parfois, et parfois avec succès, dans le domaine de la langue écrite pour leur propre désignation. Environ l'année 1970, l'ambassade du Salvador, république d'Amérique centrale, fit communiquer à la presse que le pays s'appelait *El Salvador*, et qu'il convenait de le désigner ainsi dorénavant. Satisfaction lui fut donnée çà et là, mais il parut bientôt dérisoire d'écrire « l'El Salvador » puisque l'article défini figurait ainsi deux fois, en français et en espagnol ; finalement, si dans les cartes on voit encore

« El Salvador », dans leurs textes les rédacteurs écrivent de préférence : *le* (et *du*) Salvador. Notez bien que la revendication salvadorienne se conformait à ce que nous faisons en écrivant « l'alcazar » et « l'Algérie », où nous doublons par l'article défini français l'article arabe *al*, son équivalent. Une autre intervention fut celle du gouvernement de Côte(-)d'Ivoire, qui exigea la suppression du trait d'union. Les rédactions se sont inclinées, et le nom du pays est écrit avec un blanc entre ses deux éléments, ce qui est contraire à la typographie française ; en effet, selon le code en usage, on doit écrire *côte d'Ivoire* pour le littoral géographique, mais *Côte-d'Ivoire* pour la nation et l'État. Il faut vraiment que les fonctionnaires d'Abidjan aient été tout à fait désœuvrés pour ergoter ainsi sur un signe d'imprimerie. Malheureuse Côte(-)d'Ivoire ! Elle en aurait bien besoin, aujourd'hui, d'un... trait d'union !

Pierre-Valentin BERTHIER



Asselaf

BULLETIN D'ADHÉSION D'ABONNEMENT

(ou
de
renouvellement)

Lettre(s)

(À retourner ou à recopier rempli à l'Asselaf, 39, avenue de Saxe, 75007 Paris)

Je soussigné(e) (PRÉNOM)..... (NOM).....

Né(e) le.....

Adresse.....

Profession.....

OPTIONS POSSIBLES

- Déclare adhérer (ou renouveler mon adhésion) à l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

Tarifs. — Membres collégiens ou lycéens.....
Membres actifs.....
Membres bienfaiteurs.....

10 euros
30 euros
60 euros
(minimum)

- Souscrit (ou renouvelle) un abonnement annuel au bulletin

Lettre(s) Abonnement complémentaire de l'adhésion.....
Abonnement sans adhésion.....
Abonnement de soutien.....

10 euros
20 euros
30 euros
(minimum)

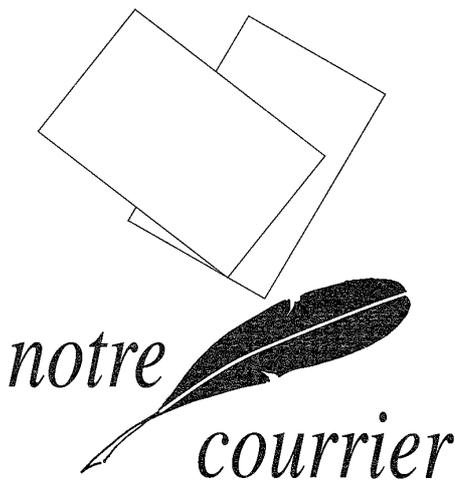
Total :

OPTIONS RETENUES

Ci-joint un chèque postal/bancaire, correspondant à cette somme, rédigé au nom de l'Asselaf.

A....., le.....

Signature :



Un handicap zézayé

À chaque intervention à la tribune de l'Assemblée nationale, Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'État aux personnes handicapées, claironne « les zandicapés » par ci, « les zandicapés » par là.

Elle a peut-être gagné un abonnement à Télé Z.

De toute façon, l'avenue de Ségur [siège du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées (NDLR)] n'étant pas une maison de tolérance, pourquoi Ferry (Jules, Luc) tolère-t-il ce déplorable exemple pour les quelques personnes qui suivent – sans sommeiller – les débats ?

Vous remerciant de ne pas mettre l'action de redressement indispensable sous le boisseau, croyez à mon entier dévouement.

E. Grevisse
35 Fougères

L'h de handicapé est naturellement un h aspiré, vous avez tout à fait raison de relever cette faute dans la bouche de « la » ministre ; mais pour ceux qui *aspirent* à une liaison, la solution serait de renoncer aux anglicismes *handicapé* et *handicap*, pour parler d'*infirme* et d'*infirmité*. Rappelons à ce propos que *handicap*, de l'anglais *hand in cap* (main dans le chapeau), du nom d'un ancien jeu de hasard, désigne le poids supplémentaire que doivent porter les chevaux de course les plus rapides par souci d'égalité des chances avec les chevaux moins bons. C'est une simple compensation et non une infirmité. Mais madame le ministre sait sûrement tout cela...

Ph. L.

À propos du dernier article de Philippe Loubière

Ce que vous avez relevé chez Shakespeare dans *Le Marchand de Venise*,

je l'ai noté, il y a bien cinquante ans, en lisant *Le Moulin sur la Floss*, quand George Eliot, à propos d'un personnage qui quitte son île pour le continent, écrit qu'il va laisser derrière lui « l'homme anglais pour l'animal étranger ». Cela m'a tellement frappé qu'un demi-siècle plus tard c'est tout ce dont je me souviens du roman... J'ai lu cela en traduction, je ne connais pas le texte anglais.

Le chauvinisme est une tare et un fléau, où qu'il se manifeste.

Pierre-Valentin Berthier
75 Paris

Plaidoyer pour une Algérie diverse et martyre

C'est avec grand honneur que je vous fais savoir que j'ai reçu les derniers numéros de *Lettre(s)*.

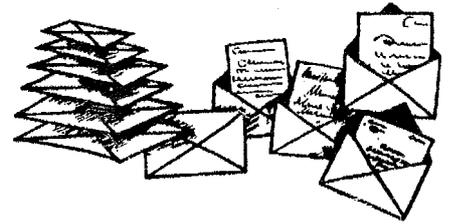
Je profite de cette occasion pour demander à ces Algériens qui font des déclarations en disant qu'ils luttent pour la francophonie, où ils étaient le 05/07/1998, jour de la généralisation de la langue arabe dans tous les secteurs de l'Algérie ? Qu'ont été alors leurs activités ? Il n'y avait guère que la mobilisation de la Kabylie martyre. Voilà la vérité !

Merzouk Bouiibeb
Grande Kabylie (Algérie)



Eh ! la France, ta francophonie f... le camp

J'attire votre attention sur le fait que l'attitude restrictive de tous les gouvernements, pesant sur le législateur, vis-à-vis des candidats d'origine africaine voulant



poursuivre des études en France, d'abord au niveau des consulats, ensuite à celui des préfectures, a des conséquences dramatiques quant au rayonnement de notre culture, et au maintien (ne parlons même pas de développement) de notre langue. Ils sont plus qu'appelés, ils sont aspirés par les États-Unis, le Canada, pas nécessairement francophone, l'Australie, l'Afrique du Sud et sont, vu la capacité d'intégration de ces pays, définitivement perdus, dès la deuxième génération, pour les français.

Bernard Poirrez
Association des Combattants de l'Union française
93 Noisy-le-Sec

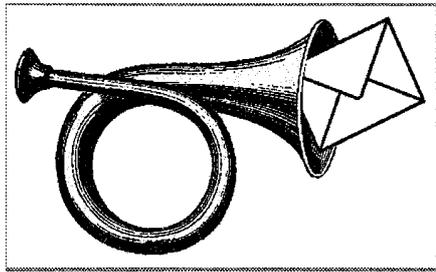
Impérialisme de l'adjectif

Comme on parle beaucoup et même de plus en plus de la « diversité culturelle » au point même que la formule paraît galvaudée, je souhaite vous demander s'il n'y a pas là un exemple d'abus de l'adjectif.

Il me semble que l'on devrait dire plutôt dans ce cas « diversité des cultures », comme d'ailleurs dans moult cas semblables, mais cela me semble particulièrement gênant dans ce cas. J'attacherais du prix à votre réponse, par la voie (et la voix !) de votre excellente revue.

Jean-Marc Léger
Montréal (Québec)

Vous avez tout à fait raison de relever ce type de tournure vicieuse qui remplace de plus en plus souvent (notamment dans la langue de la presse) un complément de nom introduit par *de*, par un adjectif de relation. C'est le cas bien sûr de « diversité culturelle », comme d'« exception culturelle » et aussi de « menaces environnementales », ou de « viande bovine », là où on attend « exception en matière de culture », « diversité des cultures » ou « diversité en matière de culture » (pléonasme ?), « menaces sur l'environnement », « viande de bœuf », ou tout simplement « bœuf ». Car enfin, ladite viande n'a pas « rapport au bœuf » (selon le Robert qui définit ainsi l'adjectif *bovin*), mais est *de* bœuf, non plus que les menaces ne proviennent de l'environnement, mais font au contraire courir des risques à celui-ci.



Il est bien possible qu'il faille déceler, ici comme ailleurs, l'influence de l'anglais (journalistique, souvent très mal traduit) qui parle par exemple de « droits humains » (*human rights*) quand nous leur préférons le *droit des gens* ou les *droits de l'homme*.

Ph. L.

Pourpre cardinalice

Tirez-moi d'un doute... Crée-t-on des cardinaux ? Il me semble que « nommer des cardinaux », ou « créer un cardinalat », ou « annoncer la nomination » eut été plus approprié, non ?

Michèle Darde
75 Paris

Les deux dictionnaires que nous avons consultés sur ce point parlent exclusivement de « promotion au cardinalat » (Littré) ou de « promu au cardinalat » (Robert). Le cardinalat, selon ces mêmes dictionnaires, étant une *dignité*, on peut donc « la conférer », ou « y être élevé ». Nous n'avons en revanche trouvé trace d'aucune « création », mais il peut s'agir d'un argot du Vatican autant que d'une fantaisie de journaliste. Nos lecteurs seront-ils plus érudits que nous ?

Ph. L.

Un appel à résister

J'ai pris note de ce que la « mission de sauvegarde du français » incombait à des bénévoles, mais qu'elle manquait de moyens financiers. Les revues de tous ordres, de toutes obédiences font état de la tristesse de ces intellectuels qui déplorent la perte de prestige international du français. Que font nos académiciens (d'Ormesson ?), nos philosophes (Finkielkraut ?) et autres chantres de la francophonie ? Et quid de Bernard Pivot ?

Durant plus de vingt ans, j'ai dirigé un service d'aide à la clientèle et j'ai appris que quand on fait le bien, il faut le faire savoir !

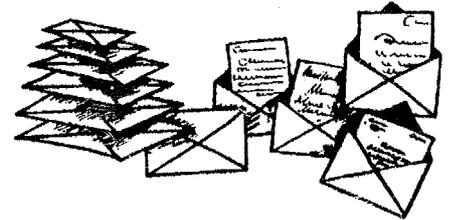
Mais il faut une volonté, celle de se battre ; mes 87 automnes me rappellent, chaque jour, que je me suis battu pour la Résistance et que j'ai supporté 18 mois à Auschwitz, Buchenwald et autres lieux du

Grand Reich. N'y a-t-il plus aujourd'hui de Résistance ?

André Chrétien
47 Boé

Où est la dignité publique ?

L'autre matin, la nouvelle animatrice d'une radio privée nous parlait de presse « pipeul » (?), de « praïme-taïme » (?), de « ott-laïne » (?) et de matchs en « laïve » (?) : bref, une vraie puriste de la langue française ! Certes, c'était son... choix, si j'ose dire, comme le mien fut, bien sûr, de changer de station. Toutefois, je ne vais pour autant accabler cette charmante personne qui se contente de suivre l'exemple de beaucoup de ses honorables confrères et consœurs de la Télévision et de la Radiodiffusion. Ceux-ci, il est vrai, souffrent souvent d'une impressionnante méconnaissance de leur propre langue, comme en témoignent d'éloquente façon l'indigence de leur vocabulaire. À ce propos, il est permis



de s'interroger sur les critères à partir desquels ils sont recrutés. Mais surtout, on est en droit de s'étonner de l'absence totale de réaction de leur direction en présence d'une telle pauvreté de langage.

Et je préfère ne pas qualifier l'assourdissant silence – ... radio, c'est le cas de le dire – de nos plus hautes autorités : Éducation, Culture, C.S.A., en particulier, face au massacre. C'est vraiment à se demander quelle idée ces divers responsables se font de la *dignité nationale*...

Robert Planchard
64 Bizanos

(Suite de la page 24.)

Je ne sais plus trop comment dire

honte qui le censure et le proscrit. Cela, d'ailleurs, s'aggrave. Un quotidien populaire annonce en titre qu'une équipe sportive est en majorité composée « de blacks et de beurs ». Les *beurs*, chacun le sait, ce sont, en « verlan avec apocope », les Arabes, dont trois ou quatre désignations « malhonnêtes » sont définies convenablement dans les dictionnaires. Les *blacks*, tout le monde sait assez d'anglais pour les identifier. Comme il faut être de son temps, le Petit Robert exhibe ceci à titre d'exemple : « les beurs et les blacks ». Donc, on ne dit plus « les nègres », il n'est plus très recommandable de dire « les Noirs », il est conseillé désormais, et en tout cas préférable, n'en déplaise à Alfred Gilder, de dire « les blacks » ; sans être résolument mis à l'index, *Noir* est sur la voie de la malhonnêteté.

Je ne sais plus comment dire pour parler français. Le Robert lui-même ne s'aventure-t-il pas en parlant de « race noire » ? La notion de race est rejetée, on ne l'emploie plus guère que pour les poulets de Bresse et les bœufs charolais. *Race* est devenu un mot suspect, lui aussi, *via* son dérivé maudit ; faute de synonyme exact, les rédacteurs le remplacent par *ethnie*, qui n'a pas tout à fait le même contenu. Ah ! qu'on est donc embarrassé !

Si certains mots méritent l'opprobre, tels les premiers cités au début de cet article, d'autres réclament d'être réhabilités. Et peut-être notre plaidoyer doit-il finir sur une note d'optimisme puisque le Petit Robert, dans une remarque en caractères minuscules, au mot *noir* précisément, énonce ceci : « *Noir* a remplacé *nègre*, considéré comme péj., néanmoins récemment repris dans les textes didactiques. » Bonne nouvelle... Puisque, de toute façon, le mot survit comme adjectif pour qualifier *l'art nègre*, *un masque nègre*, *la musique négro-américaine*, il est incohérent de maintenir le substantif en exil.

Il arrive d'ailleurs à des termes sans tache d'encourir une peine passagère. Un réflexe, ou un complexe, dont chacun sait l'origine, a longtemps retenu certaines gens d'employer les mots *collaborer* et *collaborateur* dans leur sens le plus lexical. Frappés d'un sens indigne, verbe et nom recouvrent à l'heure de l'Europe leur innocence et leur intégrité. Les mots, en eux-mêmes, ne sont coupables de rien ; l'homme les charge de ses démons, peut-être pour s'en délivrer.

P.-V. B.

Question(s) de lecteurs

APRÈS un éloge dont je rougis, M. Parilletti, de qui j'espère ne pas écorcher le nom, et qui signe en tant que « non-hexagonal », m'écrit ceci (28 juillet) :

« Pourquoi, dans votre article du numéro 35, employez-vous le terme Hexagone pour parler de la France ? C'est un terme tendance journalistique et dans le droit-fil du dénigrement de notre pays et de l'emploi de néologismes péjoratifs. De plus, si la France métropolitaine se réduit à l'Hexagone... le problème corse est donc résolu. »

Style journalistique ? Je suis un ancien journaliste, et il se peut que cela déteigne. Je voudrais d'ailleurs bien écrire comme l'Albert Londres du *Chemin de Buenos Ayres* et le Georges de La Fouchardière d'avant la guerre. Il est vrai que l'Académie française (Dict., 9^e édit., t. II) stigmatise ainsi, en caractères gras, *Hexagone* et *hexagonal(e)* : « Cet emploi est à déconseiller », ajoutant « péj. » pour l'adjectif. Ni le *Pet. Rob.*, qui date le néologisme de 1934, ni le *Pet. Lar.*, ceux du moins que j'ai en main, n'avalisent cette appréciation négative, et je ne suis pas certain que s'y conforment expressément les académiciens, dont plusieurs écrivent dans les journaux. *Hexagone* est une image certes approximative géographique, devenue selon moi familière et employée à l'occasion sans malveillance ni malice, comme il en allait, croyez-le bien, sous ma plume. – P.-V. B.

TOUJOURS attentive, M^{me} Janet Raffailac (lettre du 5 août) conteste une de mes citations du numéro 35 : « Je ne vous suis pas du tout lorsque vous affirmez que le gîte et le couvert constitue un "pléonasme absolu". Si vous consultez votre Littré, vous verrez que vous vous trompez. » Ici, les définitions dans Littré de *gîte* (le lieu, etc.) et de *couvert* (ce dont on couvre la table, etc.). Elle poursuit : « On trouve l'expression le vivre et le couvert dans le Littré et aussi dans le *Petit Larousse*, mais elle n'est guère employée de nos jours par les moins de soixante-quinze ans. Je ne la connaissais pas, mon mari non plus. »

Vieux débat, que je ne pensais pas devoir rouvrir. Ma faute est d'avoir mêlé à des pléonasmes anciens qui sont toujours considérés

comme tels un antique pléonasme que l'évolution du langage et le magistère de l'usage ont introduit dans le langage usité. Il est bien exact que *le vivre et le couvert* ne se dit guère, *vivre*, substantif, ayant presque perdu son emploi au singulier ; cependant, on le trouve encore chez des écrivains scrupuleux, pas notoirement puristes ; ainsi, Robert l'a rencontré chez Duhamel, et, pas plus loin de nous que le 8 août 2003 (je venais de recevoir la lettre de notre lectrice), je lisais ceci dans *France Soir* dudit jour : « ... les automobilistes, les usagers des transports et les pères de famille en quête du vivre et du couvert ». C'était dans une chronique de Philippe Bouvard, qui n'est pas hors d'âge, mais qui connaît sans nul doute les antécédents pléonastiques de la locution *le gîte et le couvert*, qui la dit peut-être mais qui ne l'écrit point.

puisque les deux mots y ont le même sens, comme si l'on disait : « mon toit et ma maison », où *toit*, par synecdoque, signifie « maison ». L'Académie donne la locution avec *vivre* (t. I, 1992, à *couvert*) et, comme Littré, l'ignore avec *gîte* (t. II, 2000, à *gîte*), donc la refuse avec ce mot.

En fait, c'est Hanse, dans son *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne* (3^e édit., Duculot, 1994), qui apporte, nous semble-t-il, le commentaire le plus satisfaisant : « *Couvert*, n. m., dans l'expression *le vivre et le couvert*, ne désigne pas les ustensiles de table, [...] mais, selon un sens plus ancien, le logement où l'on est à couvert des intempéries. On dit aussi : *le gîte et le couvert*, parce qu'on ne perçoit plus le sens ancien de *couvert*, qui ferait un pléonasme. » Bien entendu. – P.-V. B.



Selon Wailly en 1801, réédité vers 1831, *couvert* se définit (depuis 1342 selon Robert) par « lieu, logement », sens qui n'est plus guère usité qu'en droit : « Le propriétaire doit à son locataire le clos et le couvert », avant de prendre (vers 1570, toujours selon Robert) celui qui a trait aux ustensiles des repas. *Couvert* a deux acceptions, et *gîte* forme un pléonasme avec celle qui n'est plus employée qu'occasionnellement et que M^{me} Raffailac est excusée d'avoir ignorée jusqu'ici. Car, dans ce cas, le pléonasme est bien réel,

LETTRE(S) ayant eu la grande amabilité de mentionner amplement (n^o 35) mon récent bouquin, qu'on veuille bien me permettre ce bref plaidoyer *pro domo* : un lecteur y a relevé le mot *glaire*, qui est féminin, accordé au masculin, « le glaire ». Ce n'est ni une erreur ni une coquille, mais l'accord régional traditionnel (Champagne berrichonne), ainsi que je l'ai noté et explicité dans un ouvrage précédent (1996). – P.-V. B.

Je ne sais plus trop comment dire...

Si, comme le clame en titre l'académicien Jean-François Deniau dans *le Monde* du 22 septembre, « les mots honnêtes font peur », il en va bien de même parfois avec les mots malhonnêtes. Voilà quelques décennies, des associations israéliennes s'insurgèrent contre un dictionnaire très répandu où figuraient les mots *youpin* et *youtre*. L'éditeur adopta un profil bas, les mots immondes disparurent des réimpressions.

Le responsable fit observer toutefois que la présence d'une injure dans un lexique ne signifie aucunement que l'éditeur l'approuve ; mettre « un bonnet rouge au vieux dictionnaire » est une chose, y accrocher l'étoile jaune en est une toute différente. Ces sortes d'ouvrages accueillent les termes dont le public est conduit à chercher le sens, y compris les pires, à charge pour l'auteur de leur définition d'y adjoindre une notation qui les déconsidère. Ce que font entre autres Le Robert et André Jouette, qui ont maintenu ces termes injurieux, mais avec une note dissuasive.

Tandis que des mots aussi bas que ceux-là osaient se montrer encore dans l'imprimé, d'autres mots tombaient injustement en discrédit. Nous pensons ici au mot *nègre*. Son origine latine et sa

transcription vénérable l'assimilent parfaitement à la langue française. Les révélations concernant la traite, l'esclavage, puis l'exploitation colonialiste, et le fait qu'en beaucoup de milieux on a cru longtemps à l'infériorité des gens de couleur, inclinent à suggérer là une explication plausible mais partielle. Cette explication réside aussi dans le très ancien préjugé, vivace en Occident, relatif à la couleur noire : le verbe *dénigrer*, dont le sens est dépréciatif, fait partie de la famille.

Malgré cela, on a employé naguère le mot *nègre* très innocemment, sans penser à mal. Dans les années 1930, il m'est arrivé d'écouter un discours de Maurice Bedel (1883-1954), écrivain connu en ce temps-là, prix Goncourt 1927. Grand défenseur « des nègres », il ne s'exprimait pas autrement et disait : « Je suis négrophile. » Aujourd'hui, le Petit Larousse – qui a chassé Bedel de la place qu'il occupa près des quatre lignes où saint Bède s'accroche à l'immortalité – nous prodigue cet avertissement à propos de *nègre* : « La connotation fréquemment raciste de ce mot rend préférable l'emploi du terme *Noir*. » Comme dit M. Deniau : « Les mots honnêtes font peur » !

Un vieux vocable noble est donc abandonné à des appréhensions

malignement cultivées. En somme, le racisme a sali un mot inoffensif désignant une large partie de l'humanité comme il a, en un temps proche encore, déshonoré à jamais la croix gammée, autrefois chargée de sens symboliques respectables, par exemple dans la Grande Grèce (ruines d'Agrigente), sur les frises intérieures de certains temples de l'Inde et parmi les pictogrammes amérindiens (Lucie Delarue-Mardrus, *le Far-West d'aujourd'hui*, XI ; Fasquelle, 1922).

Autre cas. *Romanichels* est le nom méprisant que prononçaient volontiers les sédentaires, autrefois, quand ils voyaient passer une roulotte. Les gens polis disaient *nomades*, ou *bohémiens*. Les forains, eux, et sans mépris, disaient *manouches*, ou *romanos*. Le martyr de ce peuple décimé par les nazis le fait regarder autrement de nos jours ; ses caravanes, confondues parmi tant d'autres, n'attirent l'attention que lorsqu'une occasion en rassemble un certain nombre. On a employé en abondance le mot *gitan*, dérivé d'*égyptien* par suite d'une fausse croyance. Tous ces termes suscitant une sorte de réticence, le vieux mot *Tzigane*, écrit aussi *Tsigane*, a cherché à se faire une place dans le langage rénové ; il sert encore, mais sa forme érudite lui nuit et fait snob dans une prose facile. C'est sans doute pour cela qu'a été inventée l'expression *les gens du voyage*, adoptée partout bien qu'impropre, puisque les gens qui voyagent sont loin d'être tous tziganes, et dépourvue de contenu ethnologique. N'importe ! Et pourquoi pas ? Les historiens n'ont-ils pas imaginé les *Peuples de la mer* pour désigner les hordes disparates qui envahirent l'Égypte il y a trois mille ans ? Quant à moi, je ne sais trop comment dire...

Pour en revenir à *nègre*, la déchéance d'un mot m'attriste quand, de surcroît, celui-ci est frappé d'une

Pierre-Valentin BERTHIER

(Suite en page 22.)

